



LE DEVOIR

VOL. XCII N° 284

LE JEUDI 13 DÉCEMBRE 2001

87 c + TAXES = 1 \$

Journal de fête



AGENCE FRANCE-PRESSE

C'ÉTAIT jour de fête, hier à Kaboul, où la population a brièvement souligné l'arrivée dans la capitale afghane du ministre désigné de l'Intérieur, Yunus Qanoomi.

Le territoire des loups

Visite guidée dans le repaire d'Oussama ben Laden

DIDIER FRANÇOIS
LIBÉRATION

Kandahar — Oussama ben Laden n'aurait pu mieux choisir son repaire. Forteresse de glaise rouge aux murailles imposantes, le ksar (place forte) d'al-Qaïda dominait le désert. Une redoute de cheikh, isolée, formidable, verrou inexpugnable sur l'immense plaine de Kandahar et qui, depuis les temps immémoriaux, régulaient la route des caravanes. Un quartier général à la mesure du mythe, au nom évocateur: Lewaï Sardhi (le territoire des loups).

Stratège de la terreur, le dirigeant islamiste savait frapper les imaginations. Découvrant l'antre de leur mentor, ses tours de garde noyées dans la poussière d'un vent de sable, les jeunes recrues de la «base» venues du monde entier se préparer au martyre ne pouvaient que penser au château du vieil homme de la Montagne, imam visionnaire qui dirigeait, au nom

d'Allah, la secte redoutée des Assassins. Au centre du vaste réseau al-Qaïda, le complexe de Lewaï Sardhi avait pour tâche de former les volontaires, les soldats du jihad contre l'Occident impie. Tâche fondamentale pour une organisation clandestine, cible de toutes les polices, de toutes les agences de renseignement. Dans ce camp se trouvait l'élite du mouvement. Là résidait leur chef, Oussama ben Laden, qui occupait ce très ancien fortin situé non loin de l'aéroport à une vingtaine de kilomètres au sud de Kandahar, depuis sa fuite du Soudan, il y a quatre ans. C'est ici que les propagandistes

de la guerre sainte avaient tourné la fameuse vidéo qui a envahi les écrans de télévision après le début des frappes aériennes américaines contre l'Afghanistan.

**La maison
de ben Laden
ne se
distingueait
en rien
des autres**

La charogne d'un cheval au chanfrein arraché par une mine pourrit désormais à l'entrée de ce parcours du combattant sur lequel les moudjahidines enthousiastes paraissent au son de marches martiales. On reconnaît au premier coup d'œil les murs d'endurance, les fossés antichars, les potences et les poutres peintes d'un dégradé camouflé. À l'écart du complexe et toujours dans ses murs, le champ de tir, vaste esplanade poussiéreuse fermée par un remblai. Les caméras d'al-Qaïda y ont tourné deux scènes. Sur la première, on voit une colonne de soldats en uniforme bouffant franchir, dans une chorégraphie bien réglée, un énorme tuyau avant d'ouvrir le feu sur des silhouettes de formes humaines décorées de la croix ou de l'étoile de David. Les mannequins, découpés dans du contreplaqué, sont toujours suspendus sur les pas de tir. La seconde scène

VOIR PAGE A 8: LOUPS

■ Pas de reddition, le pilonnage d'al-Qaïda se poursuit, page B 5

200 millions pour les jeunes

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Landry respectera ses engagements du Sommet de la jeunesse et versera en 2002-03, dans le réseau de l'éducation, les 200 millions supplémentaires promis. Québec promet de respecter cet engagement «quelle que soit la conjoncture». Si nécessaire, les Finances et le Trésor devront économiser ailleurs afin d'atténuer les effets du ralentissement économique sur les finances publiques, et ce, sans toucher au déficit zéro.

«Nous prévoyons, s'il y a des efforts à faire, de les faire ailleurs que dans les promesses du Sommet de la jeunesse», a déclaré le premier ministre Bernard Landry

VOIR PAGE A 8: JEUNES

LA GUIGNOLÉE

Les Québécois donnent moins que les autres Canadiens

Page A 3

INDEX

Actualités.....	A 2	Éditorial.....	A 6
Annonces.....	B 7	Idées.....	A 7
Avis publics.....	B 4	Les sports.....	B 6
Bourse.....	B 2	Mots croisés.....	B 7
Culture.....	B 8	Télévision.....	B 7
Économie.....	B 1	Météo.....	B 6

Assurance-médicaments

Les personnes âgées nanties devraient passer à la caisse

«Il faut sauver ce
régime», dit Rémy TrudelROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dévoilé hier, le rapport du comité Montmarquette chargé de revoir le régime d'assurance-médicaments du Québec a opté pour le maintien de l'actuel amalgame public-privé, rejetant l'idée d'un régime universel entièrement public. Mais pour assurer la viabilité du régime, aux prises avec des déficits récurrents, les Québécois qui en ont les moyens devront faire face aux augmentations, surtout les personnes âgées.

«Ce que Montmarquette nous dit, c'est que le régime public d'assurance-médicaments est un bon régime, un acquis social majeur et important», a dit le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Rémy Trudel. «Il faut sauver ce régime.» D'un rehaussement de la prime, le rapport de l'économiste Claude Montmarquette fait mention, mais sans aller dans les détails, préférant plutôt pro-

**L'achat de
médicaments
génériques
permettrait
d'épargner
25 millions
par année**

VOIR PAGE A 8: MÉDICAMENTS

Carte santé à puce

Le patient devra approuver les données du dossier

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le projet de loi sur le déploiement de la carte santé à puce au Québec que s'apprête à déposer le ministre Rémy Trudel enclenchera l'interdiction pour la Régie d'assurance-maladie du Québec (RAMQ) d'utiliser le nouveau dossier carte santé pour régenter la consommation en soins des Québécois et contrôler la pratique des médecins. Il créera de plus un organisme indépendant de surveillance pour s'assurer que la RAMQ ne se serve pas de ces nouvelles données sur la santé de la population à des fins administratives.

C'est ce qu'ont indiqué, au cours d'un entretien accordé au *Devoir*, deux des principaux responsables du déploiement de la nouvelle «carte accès santé» à microprocesseur au Québec, soit Laval Côté, de la RAMQ et le Dr Claude Poirier, du comité directeur constitué de 19 représentants du milieu.

Le projet de loi sur la carte santé à puce prévoit la création à la RAMQ d'une mégabanque de données abritant tous les dossiers carte santé. Ces dossiers

VOIR PAGE A 8: CARTE

Le projet SIPA est abandonné

Le ministère de la Santé
le citait pourtant
comme un modèle à suivre

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

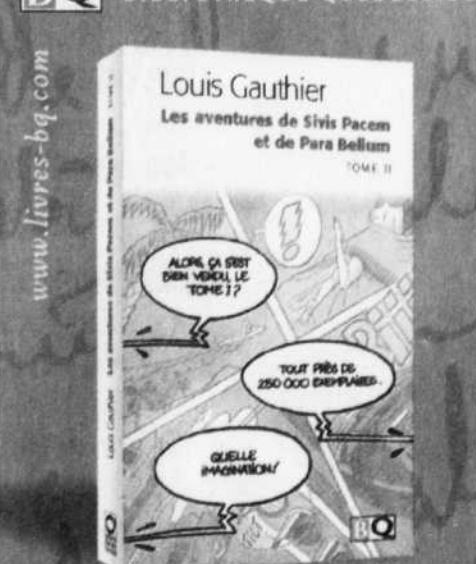
Le projet montréalais SIPA de soins intégrés pour personnes âgées, vanté par la commission Clair et constamment cité en exemple par le ministère de la Santé comme un modèle à suivre, est sur le point d'être abandonné par ceux-là mêmes qui en vantent les mérites sur toutes les tribunes.

La Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre a en effet avisé les CLSC Côte-des-Neiges et Bordeaux/Cartierville, instigateurs de ce projet innovateur avec l'aide des universités McGill et de Montréal, que seulement 560 000 \$ des fonds de 4,4 millions nécessaires à la poursuite de SIPA l'an prochain seront disponibles.

La quarantaine d'employés qui ont eu foi en ce projet et vu de près son impact sur les personnes

VOIR PAGE A 8: SIPA

BQ BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE



Magistrale leçon d'écriture!
Tout ce qu'il ne faut pas
faire est là, noir sur blanc.
Vic Torugo

Tome I: 240 pages • 8,95 \$
Tome II: 200 pages • 8,95 \$

En vente dans toutes les bonnes librairies

Treize important

La grande guignolée

Cette année, plusieurs médias et marchands se sont réunis afin d'organiser une **grande guignolée** au profit de Jeunesse au Soleil, de Moisson Montréal et de la Société de Saint-Vincent de Paul, le treize décembre. Parce que c'est treize important.

**Soyez généreux !
Aujourd'hui, on vous attend**

Voici la liste des endroits où vous pouvez déposer vos dons en argent, en denrées non périssables ou produits de santé et beauté à l'occasion de la **grande guignolée**.

Jeudi 13 décembre

**Jour de la grande guignolée,
de 6 h à 19 h :**

La Maison de Radio-Canada
1400, boul. René-Lévesque Est

Télé-Québec
au coin des rues Sainte-Catherine
et Fullum, de 9 h à 19 h

TQS
612, rue St-Jacques, de 8 h à 17 h 30

TVA
1600, boul. de Maisonneuve Est,
angle Alexandre de Sève

À l'angle des avenues Mont-Royal et du Parc

Petro-Canada :
• en face de la station de métro Henri-Bourassa
• au coin des rues Sherbrooke Est et Haig
• boul. Décarie, coin Paré

Centre commercial Place Longueuil

Ultramar
au coin des boulevards Saint-Martin
et Le Corbusier à Laval

Place des Arts
en face de la billetterie

À l'angle de la rue Parthenais et du boul. René-Lévesque
de 6 h à 9 h

Les Caisses populaires Desjardins de l'île de Montréal
(dons en argent seulement)

Du 13 au 30 décembre

inclusivement :

Dans les supermarchés et
pharmacies participants
de votre localité :

Axep

Marché Bonichoix

IGA

L'intermarché

Loblaws

Maxi, Maxi et Cie

Métro

Marché Omni

Provigo

Les Marchés Tradition

Essaim

Famili-Prix

Jean Coutu

Pharmaprix

Uniprix

Quoi donner : voici quelques produits fort appréciés...

- **les produits en conserve**
(viandes, poissons, lait maternisé, aliments pour les bébés et pour les lunchs à l'école, etc.)
- **les céréales, les pâtes alimentaires, les produits d'hygiène**
(savon, dentifrice, brosse, shampooing, désodorisant, essuie-tout, tampons, couches jetables, mouchoirs de papier, papier hygiénique, etc.)
- **les produits d'entretien, les produits médicamenteux**
(nettoyeurs tout usage, lessive, sirop, casse-grippe, pastilles, analgésiques, vitamines, etc.)
- **les petites douceurs**
(friandises, croustilles, biscuits, etc.)

Nous tenons à remercier pour leur précieuse collaboration...

Cité Rock-détente, CJPX, CKAC730, CKMF, CKOI, La Presse, Le Devoir, Le Journal de Montréal, Radio-Canada/CBC, 105,7 RYTHME FM, Télé-Québec, TQS et TVA. Également, la Caisse populaire Desjardins de Radio-Canada, CNW, Cossette Communication-Marketing, Domtar, Groupe Lelys, Guy Cloutier Communications, Le Bureau de Post Productions, Locatel Accès communications, Petro-Canada, Quebecor World Graphique Couleur, Sonart productions, Médias et... **madame Rita Lafontaine.**



Vous pouvez également faire un don en argent par la poste.

S.V.P. émettre votre chèque à l'attention de la " **grande guignolée 2001** "

Jeunesse au Soleil, 4251, Saint-Urbain, Montréal (Québec) H2W 1V6

Société de Saint-Vincent de Paul, 1930, rue de Champlain, Montréal (Québec) H2L 2S8

Moisson Montréal inc., 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec) H4T 2A1

• LE DEVOIR •

ACTUALITÉS

La vente des services technologiques rapportera 20 millions

Le CHUM privatise pour se renflouer

Une des solutions choisies par le CHUM pour régler son déficit chronique soulève la controverse. Un hôpital peut-il vendre des actifs précieux développés grâce à des fonds publics? La question est lancée.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour régler ses problèmes financiers aigus, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) cède pour 20 millions, à une compagnie privée, sa direction des services technologiques, un service hautement profitable qui fournit des services à plus de 300 établissements de santé au Québec.

Au moment où les négociations pour la vente de ce service, amorcées il y a plusieurs mois déjà, sont sur le point de se sceller, plusieurs employés s'interrogent sur le bien-fondé de cette transaction, qui pourrait dépouiller l'établissement public d'un actif précieux.

Selon nos informations, une entente de principe est déjà conclue pour la vente du «CHUM Informatique» au Groupe Logibec Informatique inc. pour la somme de 20 millions de dollars. Il ne resterait plus qu'à peaufiner certains détails de l'entente.

La vente de ce service au secteur privé entraînerait le transfert chez Logibec d'au moins 108 employés du CHUM, dont 60 sont syndiqués.

La direction du CHUM refuse pour l'instant de commenter cette transaction

inusitée, tant que la vente ne sera pas conclue. Mais le Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'hôpital Notre-Dame (STTHND) s'inquiète grandement de ce transfert qu'il assimile à «une vente de feu», uniquement destinée à régler des problèmes financiers à court terme.

«On a un service super-rentable, développé à même les fonds publics, et qui fournit des services à des centaines d'établissements publics du réseau de la santé; pour quoi irait-on privatiser tout cela et laisser à d'autres le soin d'empocher des profits?», se demande Christiane Robidoux, de l'exécutif du STTHND, jointe par téléphone hier pour commenter cette transaction.

Le syndicat se préoccupe en sus du sort qui sera réservé aux employés syndiqués, qui bénéficient à l'heure actuelle de la sécurité d'emploi et des régimes de retraite et d'assurances collectives consentis aux employés du réseau de la santé. Plusieurs des points de l'entente toujours en négociation entre le CHUM et le Groupe Logibec viseraient d'ailleurs à régler ces détails.

En plus des 20 millions que recevra le CHUM pour la vente de son service informatique, dont le chiffre d'affaires s'élève à 15 millions par année, Logibec s'engage aussi à fournir gratuitement

des services informatiques d'une valeur de 10 millions au CHUM pendant les huit prochaines années. Selon André Roy, président de Logibec, cette acquisition permettra à cette entreprise de consolider sa place de chef de file dans le marché de la gestion de l'information dans le secteur de la santé, où le CHUM Informatique jouait un rôle complémentaire tout à fait enviable.

«Ce n'est pas la mission d'un établissement public d'investir dans l'informatique pour développer de nouveaux marchés. Mais nous, notre politique est d'investir de 20 à 30 % de notre chiffre d'affaires dans le développement», a-t-il fait valoir hier.

Bien que le CHUM refuse de divulguer les arguments qui militent en faveur de cette vente, le président du conseil d'administration, Claude Benjamin, a déjà soutenu que le placement du produit de cette vente pourrait engendrer des revenus fixes intéressants pour l'hôpital hautement déficitaire.

En outre, la direction du CHUM aurait invoqué que les investissements majeurs, de l'ordre de 50 millions, nécessaires pour conserver sa longueur d'avance dans le marché des services informatiques, seraient impossibles à réaliser pour un organisme public.

Le CHUM fait toujours face à un déficit de 40 millions pour l'année en cours et que Québec a obligé l'hôpital universitaire à présenter un plan pour arriver à un équilibre d'ici cinq ans.

L'Outaouais deviendra un dépôt de «minounes»

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR
LE DEVOIR

Un garagiste de l'Outaouais, Kevin Minor, a affirmé hier publiquement que la région de Gatineau allait inévitablement devenir le «dépôt de minounes de la région d'Ottawa» si Québec ne met pas en place d'ici juillet, comme en Ontario, un programme obligatoire d'inspection des dispositifs antipollution des voitures personnelles et des poids lourds.

Kevin Minor estime que les garages et concessionnaires de la région d'Ottawa vont faire exactement ce qu'ils ont fait il y a 15 ans, lorsque le gouvernement ontarien a exigé une vérification «mécanique» préalable à la vente des vieilles voitures. Comme rien de tel n'existait du côté québécois à cette époque, a-t-il dit, les voitures qui coûtaient trop cher à réparer en Ontario passaient allégrement la frontière et continuaient de rouler du côté québécois avec de nouveaux propriétaires!

La situation ne s'est pas améliorée, a-t-il expliqué, tant que Québec n'a pas exigé préalablement à leur immatriculation une vérification des véhicules ontariens exportés au Québec par un mandataire spécialisé, dûment autorisé. Le Québec, dit-il, doit avoir les mêmes exigences que l'Ontario et se donner un mandataire pour faire les vérifications nécessaires.



Michel David

Joyeux Noël, Benoît!

Choisir un cadeau de Noël approprié est parfois un véritable casse-tête. Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, vient toutefoies de rendre public un volumineux ouvrage qui serait le présent idéal à offrir à son vis-à-vis libéral, Benoît Pelletier.

Intitulé *Positions du Québec dans les domaines constitutionnel et intergouvernemental*, il s'agit en fait de la mise à jour d'un document publié en 1991 à l'initiative de Gil Rémillard, qui avait lui-même demandé à ses fonctionnaires d'actualiser une étude commandée par Claude Morin en 1978.

Evidemment, ce recueil de documents et de citations d'anciens premiers ministres a pris de l'ampleur au fil des ans et des refus successifs essayés par le Québec. Il compte maintenant 541 pages couvrant une période qui s'étend du premier gouvernement Duplessis (1936-39) à l'assermentation de Bernard Landry, le 8 mars dernier.

Vous me direz que Jean Charest aurait intérêt à le parcourir, mais il y a déjà beaucoup trop de ces malheureux cadeaux qui, à peine débballés, sont relégués à jamais au fond d'une armoire. Déjà, il semble que M. Pelletier ait eu toutes les misères du monde à intéresser son chef aux travaux du comité constitutionnel dont il lui avait confié la présidence.

Le sujet ennue tellement de gens qu'il vaut mieux offrir un ouvrage comme celui-là à quelqu'un qui pourra non seulement prendre plaisir à le lire, mais peut-être même en tirer profit. Après tout, Lucien Bouchard lui-même a prédit au député de Chapeau qu'il serait ministre un jour.

Il ne sera pas le premier à se lancer à «la redécouverte du véritable sens du fédéralisme», comme il le propose dans son rapport. L'expérience des soixante-quatre dernières années suggère que sa quête est aussi problématique que celle de la pierre philosophale.

Tout le «plan d'action» qui guiderait un éventuel gouvernement Charest repose d'abord et avant tout sur le respect de ce que le rapport Pelletier appelle «l'esprit fédératif», ce qui implique «le plein respect de l'autonomie des gouvernements, telle qu'elle découle de la Constitution».

Il ne s'agit pas là d'une bien grande découverte. Voici ce qu'Adélard Godbout déclarait sur le même sujet à la Conférence du Dominion et des provinces, le 15 janvier 1941: «Le respect rigoureux des droits des provinces est essentiel à l'unité canadienne et au progrès du Canada. Tout empiètement sur les droits des provinces aurait nécessairement pour effet d'affaiblir la Confédération.»

Concrètement, un gouvernement Charest viserait en premier lieu un nouveau partage fiscal «sans quoi les gouvernements provinciaux éprouveront des difficultés à assumer leurs responsabilités». Encore là, il n'y a strictement rien de neuf. Maurice Duplessis ne disait pas autre chose à la Conférence intergouvernementale canadienne d'octobre 1955: «Le système fédératif qui, fondamentalement, comporte une attribution des tâches publiques doit comporter également une répartition corrélative des sources de revenus.»

Il n'est pas nécessaire de multiplier les exemples. Qu'il s'agisse de la reconnaissance de la spécificité du Québec, de la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral ou du rayonnement du Québec sur la scène internationale, sans parler des changements de nature constitutionnelle que le PLQ envisage à long terme, le refrain est bien connu.

La où le PLQ semble vouloir apporter une contribution plus originale, c'est dans la définition de la spécificité québécoise. Le rapport Pelletier évoque tour à tour le «foyer principal de la francophonie au Canada» ou, mieux encore, le «chef-lieu d'une communauté politique vraiment unique au cœur de notre continent».

Un jour viendra peut-être où M. Pelletier, en sa qualité de ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, décidera à son tour d'actualiser le recueil que M. Facal vient de rendre public. Le ministre actuel s'y est abondamment cité lui-même, de sorte que M. Pelletier pourra éventuellement y consigner le récit de ses propres aventures.

Depuis mars dernier, quelques éléments nouveaux sont d'ailleurs venus s'ajouter au dossier. Par exemple, au chapitre du respect de la spécificité, la déclaration unanime de l'Assemblée nationale réclamant que le Québec puisse se soustraire à l'application de la Loi sur les jeunes contrevenants. Un consensus que le ministre des Affaires intergouvernementales du Canada, Stéphane Dion, a cependant qualifié d'«artificiel».

Depuis que les surplus s'accumulent à Ottawa, les empiètements fédéraux sur les champs de compétence des provinces sont devenus la règle. À cet égard, la création d'une nouvelle fondation pour gérer les travaux d'infrastructure, que Paul Martin a annoncée dans son budget de mardi, constitue simplement un pas de plus.

Le véritable test pour «l'esprit fédératif» que M. Pelletier appelle de tous ses vœux viendra en février prochain, quand il faudra réviser l'entente sur l'union sociale signée entre le gouvernement fédéral et les neuf provinces anglophones en 1999. Pour Ottawa, réviser ne veut cependant pas dire renégocier.

Le PLQ estime qu'il faut profiter de l'occasion pour imposer une limite plus stricte au pouvoir fédéral de dépenser et prévoir une compensation financière adéquate pour toute province qui possède déjà ou qui instaure des programmes répondant aux objectifs poursuivis par les investissements fédéraux dans leurs champs de compétence, préférablement sous la forme d'une récupération de points d'impôt correspondant aux coûts réels du programme.

A en juger par la fin de non-recevoir signifiée par le gouvernement Chrétien dans le dossier des congés parentaux, la révision de l'entente à ce chapitre ne s'annonce pas très bien. Aux dernières nouvelles, le torchon brûlerait aussi entre Ottawa d'une part, l'Ontario et l'Alberta de l'autre, au sujet du mécanisme de règlement qu'il convient d'adopter en cas de désaccord. À suivre.

Joyeux Noël et bonne lecture, Benoît!

mdavid@ledevoir.ca

La guignolée

Les Québécois donnent moins que les autres

JOSÉE BOILEAU
LE DEVOIR

Cette journée de guignolée à Montréal fera-t-elle mentir les chiffres? Les Québécois sont les moins généreux des Canadiens — qui, eux-mêmes, le sont moins que les Américains. Une grande enquête de Statistique Canada le démontrerait cet été, et une étude de l'Institut Fraser l'a confirmé hier.

Selon l'Institut Fraser, qui tire ses données des remboursements d'impôts versés pour dons de charité en 1999, l'Américain moyen donne 5410 \$ (en dollars canadiens) contre 915 \$ pour le Canadien moyen. Le Québécois, lui, arrive bon dernier au pays avec un don moyen de 425 \$.

De même, près de 28 % des Américains ont fait des dons à des organismes de charité, contre 25,5 % des Canadiens et près de 23 % des Québécois. À ce chapitre, Terre-Neuve et les trois territoires font encore moins bien que le Québec. Par contre, le Québec est la province où le pourcentage du revenu personnel reversé en dons est le plus faible. À 0,30 %, il est même deux fois moins élevé que la moyenne canadienne de 0,64 %.

Les Américains, eux, sont deux fois et demie plus généreux qu'au Canada puisqu'ils consacrent 1,58 % de leurs revenus aux dons. On peut contester «l'index de générosité» de l'Institut Fraser puisque plusieurs font des dons sans demander de reçu — une pratique qui serait fréquente au Québec. Le hic, c'est que ces données correspondent à l'enquête nationale de 2000 sur le don, le bénévolat et la participation, menée par Statistique Canada et rendue publique en août dernier.

Cette enquête, d'un genre unique au monde, en était à sa deuxième édition, la première ayant eu lieu en 1997. Les questions vont bien au-delà des reçus pour dons de charité. Les gens sont invités à dire s'ils donnent de l'argent, des biens ou du temps à des organismes en tout genre ou des individus. Près

de 15 000 Canadiens ont été interrogés.

Où sont les Québécois? À la queue de toutes les provinces: le taux de donateurs y est de 74 % et le don annuel moyen est de 117 \$. Le taux de bénévolat, lui, atteint 19 %. De façon globale, au Canada, 91 % des gens font des dons d'une valeur moyenne de 259 \$, et 27 % font du bénévolat, y consacrant en moyenne 162 heures. (Cette fois, avec ses 159 heures, le bénévole québécois fait meilleure figure que celui des provinces de l'Ouest. Sauf que, là-bas, le tiers de la population fait du bénévolat...)

Le sociologue Jacques T. Godbout, qui a écrit deux ouvrages sur le don, ne s'inquiète pas de ces données. Il ne faut jamais oublier, dit-il, que «la philanthropie relève d'une tradition typiquement anglo-saxonne, pour ne pas dire américaine. Il n'est pas rare de voir les riches Américains, comme Bill Gates, laisser la majeure partie de leur héritage à des fondations plutôt qu'à leurs enfants. En France, ce serait trahir ses enfants que d'agir ainsi».

Pas étonnant, donc, que les Américains fassent si bien dans les comparaisons, ni que le reste du Canada l'emporte sur le Québec — beaucoup plus près de la tradition française qui veut que l'État aide les plus démunis. C'est d'ailleurs depuis que les Québécois ont le sentiment que l'État-providence est en crise que la guignolée — activité typiquement paroissiale et particulière au Québec — a pris l'ampleur que l'on sait.

Pour Jacques T. Godbout, qui considère le don comme un des moteurs de notre société, «beaucoup plus important que ce qu'on a tendance à penser», il faut toutefois faire attention au sens donné à cette guignolée nouveau genre. «Si c'est uniquement pour répondre aux besoins, ça peut avoir un côté négatif pour celui qui reçoit. Mais si on le fait dans le sens de la fête, de la gratuité, ça prend une tout autre dimension. Pourquoi ne pas donner une bouteille de vin plutôt que juste du riz et des pâtes?»

L'invitation est lancée!

Vérification du passé judiciaire des employés

Legault obtient l'aval du milieu de l'éducation

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

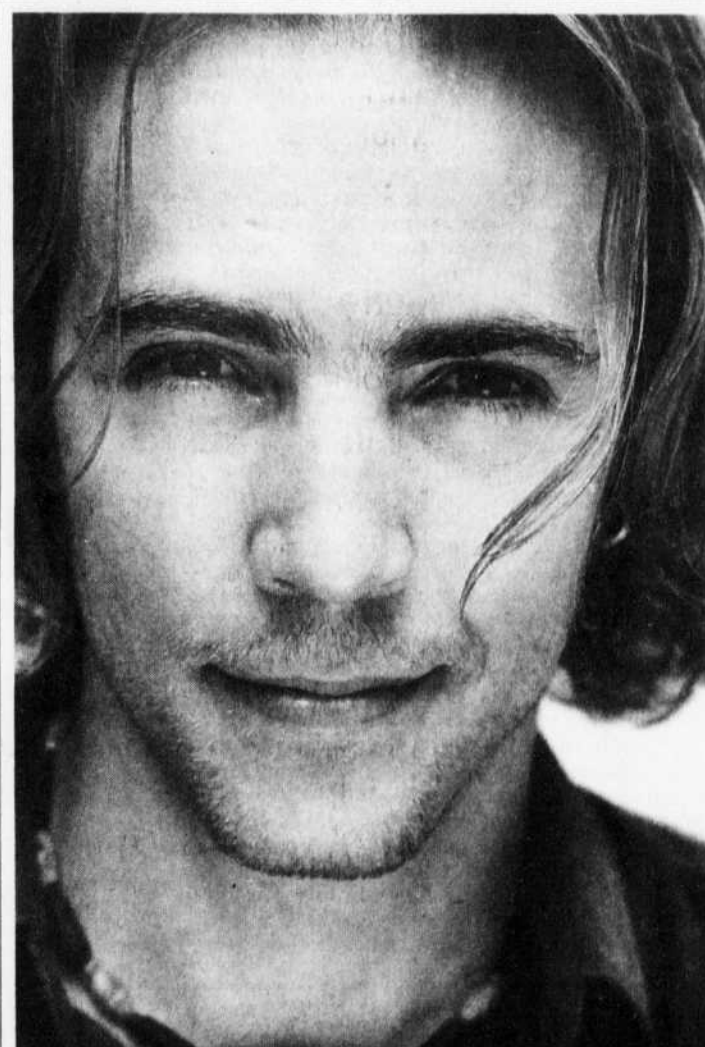
La décision du ministre de l'Éducation de vérifier les antécédents judiciaires des employés présents et futurs des écoles québécoises a été plutôt bien accueillie dans le milieu scolaire. Tous s'entendent cependant pour dire qu'il faudra agir avec doigté pour ne pas brimer les droits de l'un en tentant de protéger ceux de l'autre.

«C'était une nécessité qui faisait l'objet de nos revendications depuis plusieurs années, a soutenu le président de la Fédération québécoise des comités de parents (FQCP), Gary Stronach. Il y a beaucoup de gens qui gravitent autour de l'école et un contrôle plus sévère permettra de sécuriser les parents.» On ne peut permettre que la sécurité des enfants soit en jeu, a pour sa part indiqué le président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), André Caron. François Legault a précisé hier qu'il al-

lait travailler en étroite collaboration avec les commissions scolaires et les syndicats pour déterminer quelles infractions seraient contrôlées.

Prudent, le ministre a également demandé un avis à la Commission des droits de la personne. «On n'anticipe pas de problème de ce côté. Ça ressemblera à ce qui a été mis en place dans les centres de la petite enfance.» La Commission avait alors établi que le filtrage par la vérification policière des antécédents judiciaires n'était pas contraire à la Charte.

Le milieu syndical a lui aussi plutôt bien accueilli la nouvelle. «L'école se doit d'être un environnement sain, sécuritaire et exempt de violence», souligne la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), Johanne Fortier. Elle demande cependant au gouvernement d'inclure les enseignants dans le processus de consultation. «Il faut s'assurer que le remède qu'on proposera soit approprié et qu'il n'a pas d'effets secondaires indésirables.»



GUILLAUME
VIGNEAULT

«Vigneault signe une deuxième œuvre, maîtrisée, qui confirme l'écrivain comme étant l'un des plus talentueux de sa génération.»

Guillaume
Bourgault-Côté,
Le Soleil

CHERCHER LE VENT

Roman
270 pages • 22,50 \$



Boréal

www.editionsboreal.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Comité permanent de la Santé

Un pas de plus pour décourager les mères porteuses

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Sans être interdite, la pratique des mères porteuses devrait être fortement découragée au Canada, et les enfants nés d'un don de sperme devraient avoir le droit de connaître l'identité de leur père biologique. C'est du moins l'avis du comité permanent de la Santé, qui a déposé hier ses recommandations concernant les nouvelles techniques de reproduction.

Le comité, à majorité libérale, va donc plus loin encore que ce qu'avait prévu le ministre de la Santé, Allan Rock, dans son avant-projet de loi sur les nouvelles techniques de reproduction. A la suite de son dépôt en mai dernier, M. Rock avait invité le comité de la Chambre des communes à consulter des témoins et à lui faire rapport.

D'entrée de jeu, le comité approuve les 13 interdictions que proposait M. Rock concernant le clonage à des fins de reproduction ou de recherche, la sélection du sexe d'un enfant à naître, la création d'embryons à des fins de recherche et la transplantation de matériel reproductif animal chez un humain. Mais le comité va

plus loin en proposant au moins deux autres interdictions: celle de rétribuer les donneurs de sperme ou d'ovules et celle de rembourser les frais médicaux, juridiques ou psychologiques des mères porteuses.

En théorie, le don de sperme et d'ovules ne peut pas être rétribué, mais les «frais» engagés par les donneurs le sont (jusqu'à 100 \$). En pratique, le profil type d'un donneur de sperme est devenu celui d'un jeune homme de 19-20 ans qui utilise l'argent pour arrondir ses fins de mois. C'est ce que l'on veut changer.

«Les pays qui ont imposé ce genre d'interdiction ont assisté à un changement de profil, a expliqué la présidente du comité, Bonnie Brown. C'est devenu des hommes matures, souvent pères, qui s'engagent dans une démarche vraiment altruiste.»

Mme Brown prétend que, si une telle interdiction devait avoir un impact négatif sur le niveau des dons, il ne serait que passager.

La logique est la même pour les mères porteuses, qui sont souvent de jeunes femmes pauvres. Même si, dans leur cas, les frais engagés sont bien réels (vétements de maternité, congé de maladie, etc.), on veut aussi en interdire le remboursement. «Pourquoi

une femme accepterait-elle quand même d'être mère porteuse alors, demandez-vous?, a lancé Mme Brown. Justement: nous voulons décourager cette pratique.»

Le comité demande aussi au gouvernement fédéral de suivre l'exemple du Québec et d'inscrire dans ses lois que la mère porteuse est la mère légale de l'enfant et que, comme pour une adoption, elle dispose de quelque temps pour donner l'enfant. La signature d'un contrat entre le couple et la mère porteuse serait aussi interdite.

Les futurs donneurs de sperme ou d'ovules devraient obligatoirement consentir à ce que leur identité soit révélée. L'idée est de permettre aux enfants à naître de connaître le passé médical de leurs parents. Il y aurait aussi une limite au nombre de dons pouvant être faits, tout comme au nombre d'enfants pouvant naître d'un même donneur. On favoriserait aussi les contacts entre ces enfants de façon à prévenir les relations sexuelles entre des frères ou sœurs de sang.

Le comité fait valoir que la communauté scientifique a tenté de mettre sur pied un registre volontaire sur les donneurs et sur l'utilisation au Canada des techniques de reproduction, mais en vain.

Par contre, les donneurs n'auraient aucune obligation financière ou autre envers leur progéniture. Le comité demande à Ottawa d'encourager les provinces à imiter la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, le Québec et le Yukon, qui ont adopté des lois à cet effet.

En ce qui concerne la recherche sur les cellules souches, le comité va aussi plus loin que le ministre Rock. Le comité suggère que la recherche sur les cellules souches embryonnaires ne soit permise que si le chercheur peut prouver qu'il n'a pas d'autre solution.

Les permissions seraient accordées par un organisme de réglementation composé de neuf personnes reconnues pour leur «sagesse». Ces personnes ne devraient avoir aucun lien avec des groupes religieux ou autres groupes d'intérêts. Par contre, cet organisme pourrait créer des sous-comités thématiques qui pourraient les éclairer, au besoin, sur certains sujets.

Le ministre Allan Rock dispose de 150 jours pour donner suite au rapport. Il devrait déposer un projet de loi lors du retour de la Chambre. «Cette loi est une priorité pour nous, a-t-il déclaré. Je ne suis pas capable d'identifier une date comme telle, mais nous aurons un projet de loi dans la nouvelle année.»

Paix chez les motards

Ménard ne lâchera pas sa proie

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

L'éventualité d'une paix entre les gangs de motards n'ébranle aucunement le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard. M. Ménard affirme que les autorités policières ne lâcheront pas prise dans leur lutte contre le crime organisé, notamment contre les motards comme les Hells Angels et les Bandidos.

«Ce sont des gens qui professent qu'ils se livrent à des activités criminelles; c'est évident qu'on va enquêter et on cherche à accumuler la preuve pour pouvoir les arrêter.»

Réagissant à une entrevue accordée hier par le chef des Bandidos, Alain Brunette, au *Journal de Montréal*, où celui-ci dit tendre la main aux Hells Angels afin de mettre fin à la guerre entre les motards,

le ministre Ménard a confirmé sa volonté de continuer la lutte contre les groupes criminels.

«Ces gens-là sont prêts à aller jusqu'au meurtre pour éliminer des concurrents. Franchement, s'ils veulent faire des relations publiques, j'espère que la population ne sera pas dupe. Quant à nous, ça ne nous dérangera absolument pas dans nos enquêtes.»

M. Ménard rappelle que ce genre d'offre de paix entre les motards n'est pas nouveau, mais jamais véritablement pris au sérieux. En outre, contrairement aux déclarations du chef des Bandidos, le ministre ne croit pas que sa loi antigang favoriserait un groupe plutôt qu'un autre. Il s'agit dans tous les cas de criminels, souligne le responsable de la sécurité publique.

«J'ai des mauvaises nouvelles pour eux. S'ils pensent que la loi antigang va les servir en éliminant la concurrence, la loi va servir contre n'importe quel groupe qui décide de s'organiser pour commettre des actes criminels. Donc, ils vont être autant visés.»

Le ministre Ménard se dit un partisan inconditionnel de la liberté de la presse, mais une entrevue avec un chef de gang présentée comme une personnalité publique l'agace quelque peu.

«Honnêtement, je trouve ça troublant de voir quelqu'un qui se présente comme un chef d'une organisation qui vivrait de trafic de drogue, qui est interviewé comme une vedette, qui nous livre ses états d'âme et qui nous dit sans rire qu'ils sont un petit gang qui ne veut qu'avoir du fun.»



Serge Ménard

Jeu de lumière



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'ARBRE de vie érigé devant l'hôtel de ville de Montréal cette semaine pour la période des Fêtes a inspiré quelques effets spéciaux à notre photographe. Tous les souhaits exprimés à proximité de cet arbre de Noël se réaliseront à coup sûr, assure-t-on, un peu, en somme, comme les promesses des policiers qui fréquentent l'endroit...

Deux procès pour juger 17 Hells Angels

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La Couronne s'est rendue à l'évidence hier en scindant les chefs d'accusation, excluant ceux de meurtre, afin de juger dans les plus brefs délais 17 membres et associés des Hells Angels arrêtés le 28 mars dernier lors de l'opération Printemps. Malgré tous les efforts du monde, il était impossible de juger les accusés d'un seul bloc.

Les 17 individus subiront donc un procès conjoint pour des accusations communes de trafic de drogue, complot pour meurtre et gangstérisme dès le 14 janvier devant le juge Jean-Guy Boilard. Quatorze d'entre eux devront revenir devant les tribunaux pour répondre à diverses accusations de meurtre une fois ce premier procès complété.

La Couronne a décidé d'agir de la sorte parce qu'il était trop compliqué de présenter une preuve unique pour tout le groupe en ce qui a trait aux accusations de meurtre. Il existe de grandes disparités entre chacun des accusés. À titre d'exemple, le ministère public reproche neuf assassinats à certains accusés, dont Normand Bélanger et Pierre Toupin. À l'inverse, il en impute un seul à Luc Bordeleau, Vincent Lamer et Richard Mayrand. De tels écarts empêchent la tenue d'un procès unique comme le souhaitait pourtant la Couronne.

À l'origine, une trentaine d'accusés devaient subir un seul procès, selon les vœux exprimés par le procureur André Vincent. Le juge Paul a d'abord ordonné, le 24 octobre, la tenue d'un procès séparé en anglais pour Walter Stadnick et Donald Stockford. Il a ensuite scindé le groupe en deux pour des raisons pratiques, le 8 novembre. Le juge Paul préside les audiences concernant Maurice Boucher et 13 autres présumés complices, tous accusés des mêmes crimes.

Le 26 novembre, le juge coordonnateur a enfin désigné Jean-Guy Boilard comme juge du deuxième procès, où le sort des 17 accusés a fait l'objet de débats hier. M. Boilard s'est montré très ferme sur son intention d'amorcer les procédures dès le 14 janvier. Après une relâche en mars, il espère compléter le tout vers le 1^{er} juillet.

Mais la défense risque de présenter des requêtes préliminaires en janvier, ce qui retardera le choix du jury. La pertinence de tenir le procès dans les nouvelles salles aménagées sur le terrain de la prison de Bordeaux, ainsi que la validité constitutionnelle de l'infraction de gangstérisme figurent parmi la liste des nombreuses préoccupations de la défense.

EN BREF

Manifestation devant la CSL

(PC) — Des membres du Syndicat canadien des officiers de marine marchande, en grève depuis le 1^{er} décembre, ont manifesté hier devant le siège social de la Canada Steamship Lines, à Montréal. Les manifestants n'ont pas manqué de rappeler que l'entreprise est la propriété en fiducie du ministre fédéral des Finances, Paul Martin. Ils ont souligné que l'entreprise de M. Martin gère ses bateaux depuis l'Écosse, qu'elle en a fait construire en Asie plutôt que dans les chantiers canadiens et qu'elle embauche maintenant des briseurs de grève pour les remplacer. Les négociations achoppent sur 44 clauses.

La veuve bientôt accusée

(PC) — La veuve d'un technicien d'aviation mont-réalais tué au Koweït il y a quelques semaines sera bientôt accusée en marge de cette affaire, avec cinq autres personnes. Rappelons que Luc Ethier séjour-nait alors au Koweït. En compagnie de sa femme originaire des Philippines, Mary Jane Bitos, il marchait vers sa résidence lorsque l'attentat est survenu. Il est mort sur le coup. Quant à Mme Bitos, elle a été atteinte de trois coups de feu et se trouve toujours à l'hôpital. La police l'accuse de conspiration pour meurtre afin d'encaisser un montant de l'assurance-vie de son époux.

Bourque prépare un livre sur ses années de pouvoir

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

À la veille du dépôt du budget municipal et avant de pondre un livre sur l'ensemble de ses réalisations, Pierre Bourque a tenu à dresser le bilan de son administration sur le plan financier. «Mission accomplie», a indiqué hier celui qui a occupé le siège de maire de Montréal pendant sept ans.

Pressé de questions sur son bilan autre que financier, le maire sortant n'a jamais voulu se mouiller. «Je travaille là-dessus», a-t-il affirmé, précisant quelques secondes plus tard qu'il publierait sous peu un livre sur ses réalisations au cours des sept années passées à la tête de l'hôtel de ville. «Ce sera comme une *love story*», a-t-il par la suite lancé aux collègues anglophones, sourire au coin. Une *love story* entre lui et sa ville.

Donnant l'impression d'être déjà en campagne électorale pour les élections de 2005, le maire sortant a indiqué qu'il laisse la Ville dans «une situation enviable», financièrement parlant. «Ce dont je suis le plus fier, au-delà des réalisations concrètes, c'est d'avoir rétabli la crédibilité de Montréal», a-t-il lancé.

Mais pour ce faire, M. Bourque a dû utiliser des «mesures draconiennes», lesquelles expliqueraient selon lui l'impopularité dont il a été victime, particulièrement au cours de son premier mandat. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, la Ville récolte

les dividendes de ce travail: des dépenses mieux contrôlées, un fardeau fiscal réduit pour chaque contribuable, une dette moindre et des surplus substantiels.

Mais n'est-ce pas là l'effet d'une conjoncture économique favorable? Non, répond-il, exemples à l'appui. «Le fait d'avoir diminué les effectifs est un choix de l'administration, a-t-il précisé. Le fait d'avoir négocié le déficit actuariel avec Québec aussi. Personne ne voulait ouvrir cette trappe-là. Même chose avec la relance du centre-ville, l'abolition de la surtaxe, etc.»

M. Bourque a indiqué que les dépenses de la Ville ont diminué si on tient compte de la courbe de l'indice des prix à la consommation, que la dette est passée de 1584 à 1408 millions entre 1994 et 2000, que l'effectif municipal a été réduit de 14 % (1593 postes), que l'excédent budgétaire cette année pourrait atteindre 70 millions, etc.

Ironiquement, le maire de la future ville, Gérald Tremblay, aura donc une plus grande marge de manœuvre pour réaliser les promesses non tenues de Pierre Bourque, comme il s'est engagé à le faire. Est-ce pour cette raison que M. Bourque a tenu son point de presse hier alors que le budget de la nouvelle ville de Montréal sera dévoilé ce matin? Impossible de le savoir, ce dernier ayant été très évasif lorsque la question lui a été posée. «Il faut que les gens voient clair», a-t-il tout simplement dit.

BOUTIQUE

Enfants Deslongchamps



Coccoli

Vêtements d'enfants 0 à 18 ans
Vêtements de maternité à l'étage1007, RUE LAURIER OUEST,
OUTREMONT
TEL.: 274-2442MONT
BLANC

COLLECTION SPORT EN ACIER

DISPONIBLE AVEC BRACELET EN ACIER INOXYDABLE
OU BRACELET EN CAOUTCHOUC.
DE 1.250\$ À 3.800\$.

CHÂTEAU D'IVOIRE

2020 rue de la Montagne, Montréal • (514) 845-4651

• LES ACTUALITÉS •

Accord canado-américain sur le commerce et la circulation des personnes

Le pays ne troque pas sa souveraineté

Manley admet toutefois qu'on s'approche du périmètre de sécurité

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Canada ne troque pas sa souveraineté contre sa sécurité économique, a déclaré hier le ministre des Affaires étrangères, John Manley, après la signature d'un plan d'action canado-américain destiné à faciliter le commerce et la circulation des personnes et des biens à la frontière.

Le plan en 30 points signé par M. Manley et le directeur du Bureau américain sur la sécurité intérieure, Tom Ridge, porte cependant non seulement sur les procédures douanières, mais aussi sur certaines dispositions concernant les réfugiés, ce qui a relancé les interrogations sur l'érosion de la souveraineté canadienne.

«Beaucoup de choses ont changé après le 11 septembre et on a dit qu'on devrait réviser nos politiques. Ce n'est pas une question de céder notre souveraineté. Selon moi, on manque de souveraineté si on est pauvre. Il est nécessaire pour nous de nous assurer qu'après tout, on est en sécurité et qu'on a protégé le commerce important entre les deux pays. C'est ça, notre objectif», a répondu le ministre.

Il n'a pu toutefois nier qu'on s'approchait du périmètre de sécurité nord-américain qu'il rejetait encore il y a quelques semaines puisque la «Déclaration sur la frontière intelligente» parle de «zone de confiance», un synonyme utilisé par le milieu des affaires pour désigner ce périmètre.

«Vous pouvez l'appeler périmètre et moi, circonférence, mais l'important est le résultat. [...] Nous parlons ici d'une série d'étapes très pragmatiques pour avoir une frontière Canada-États-Unis plus sûre pour nos citoyens», a-t-il dit.

Le Canada, dont plus de 80 % des exportations prennent la direction des États-Unis, cherchait avant le 11 septembre à améliorer la situation à la frontière, mais les progrès du côté américain étaient lents. La paralysie qui a suivi les attentats a poussé Ottawa à revenir à la charge. Les Américains aussi, mais en ajoutant de nouvelles attentes, en particulier en matière de contrôle d'immigration.

Ottawa a accepté, dans le cadre d'une déclaration signée la semaine dernière, de coordonner les politiques des deux pays en matière de visa et de négocier un accord refusant à une personne le droit de demander l'asile dans les deux pays.

Le Canada a franchi deux pas de plus hier, ce qui a provoqué les questions adressées au ministre sur la



Tom Ridge, directeur du Bureau américain sur la sécurité intérieure, et John Manley, ministre canadien des Affaires étrangères.

souveraineté canadienne. Ottawa a convenu, sans offrir d'explications, de «passer en revue les pratiques et les procédures concernant les demandeurs d'asile et de statut de réfugié afin d'assurer un contrôle approfondi de ces personnes et des risques qu'elles représentent pour la sécurité». Ottawa a ensuite accepté d'«aborder les aspects juridiques et opérationnels des déportations conjointes». On voudrait, selon un fonctionnaire, interdire à un réfugié, qui est refusé au Canada ou aux États-Unis et qui est déporté, le droit de faire une demande d'asile dans l'autre pays s'il y transite.

Autre point délicat: le port d'arme des douaniers. Les deux pays veulent permettre le dédouanement avant le passage à la frontière, mais cela signifie la présence de douaniers étrangers sur leur territoire. Les agents américains sont armés, mais la loi canadienne ne leur permet pas de garder leurs armes s'ils travaillent au Canada.

Le ministre Manley a fini par dire, en après-midi, qu'il préférerait qu'on fasse comme dans les aéroports, où les agents des États-Unis n'ont pas d'armes. Le ministre du Revenu, Martin Cauchon, partageait sa préférence, ajoutant que la négociation de programmes conjoints exigeait des compromis.

De manière concrète, les deux gouvernements ont convenu hier de relancer le projet-pilote Nexus, qui permet le passage rapide des voyageurs fréquents au moyen d'une carte spéciale approuvée par les deux pays. L'initiative en cours dans la région de Sarnia sera évaluée en vue de l'étendre à d'autres régions et aux aéroports.

Pour le reste, on veut dès que possible moderniser et harmoniser les procédures douanières, choisir des technologies compatibles, poursuivre l'implantation du pré-déroulement dans certains aéroports et la création de postes-frontières communs et ainsi de suite.

Fondation
pour l'infrastructure stratégique

Les provinces seront consultées au besoin, dit Paul Martin

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

La Fondation pour l'infrastructure stratégique n'est pas une astuce fédérale pour faire affaire avec les municipalités sans se soucier des provinces, même si elle n'aura pas l'obligation de consulter ces dernières si un projet ne les concerne pas, soutient le ministre des Finances, Paul Martin.

«La fondation parlera-t-elle aux provinces? [...] Ça dépend du projet. S'il s'agit d'un projet qui touche une province, absolument. Si c'est un projet qui ne touche pas une province, eh bien non», a-t-il dit en entrevue au Devoir.

Le ministre Martin a quand même rejeté les accusations du gouvernement du Québec et du Bloc québécois selon lesquelles il voudrait passer outre les provinces en choisissant de confier deux milliards de dollars à une fondation indépendante plutôt que d'augmenter le budget d'Infrastructures Canada. Doté d'un budget de 2,05 milliards pour cinq ans, ce programme couvre le tiers des coûts de projets d'infrastructures municipales, généralement de petite taille. L'accord des provinces est nécessaire puisqu'elles paient, avec les municipalités, le reste de la facture.

La fondation, qui appuiera de grands projets comme des usines d'épuration des eaux ou des infrastructures de transports en commun, ne sera toutefois pas soumise aux mêmes contraintes. «Si c'est un projet où la province est directement concernée, qui est de sa compétence, il est sûr que la fondation lui parlera.» Il n'écartera pas la possibilité qu'elle puisse, lorsque ce sera possible, faire affaire directement avec une municipalité. «Mais certainement pas au Québec, parce que là, il faut que les municipalités passent par la province», affirme-t-il.

En fait, même si elle est présentée dans le budget de lundi comme une mesure de stimulation économique, cette fondation est avant tout, aux yeux du ministre, un outil visant à faire mûrir une nouvelle façon d'aborder la planification des grands projets et d'y associer le secteur privé.

«Il faudra changer notre façon d'approcher les infrastructures. Les demandes sont si importantes qu'il faut que tout le monde puisse planifier l'évolution de ses infrastructures sur une période non pas de un ou deux ans mais de 10 ou 15 ans. Ça prend un véhicule qui peut d'abord offrir des garanties et qui peut embarquer le secteur privé», explique-t-il.

Il nie vouloir imposer ses choix ou ouvrir la porte aux péages sur les autoroutes. «On veut seulement avoir cette option d'avoir recours au secteur privé. [...] Ça se fait partout dans le monde.» Une entreprise peut construire, posséder et exploiter une infrastructure qu'elle remet ensuite à l'État après un certain temps. Ses revenus peuvent être assurés par des frais aux usagers ou par l'État.

La fondation pourrait offrir des garanties de rendement à des fonds de pension prêts à investir, surtout qu'en période de ralentissement économique, les gouvernements n'ont pas les moyens de répondre à tous les besoins. Or le gouvernement ne peut pas puiser dans la caisse de la fondation une fois qu'elle est établie.

Dans ce cas-ci, on prévoit lui confier l'essentiel de la réserve pour éventualités de 1,5 milliard... si elle n'est pas utilisée à la fin de l'année. On veut que la fondation en vienne à disposer au minimum de deux milliards de dollars. D'autres versements pourraient suivre, a indiqué le ministre.

Personne ne peut préciser ce que seront son mandat précis, sa composition, ses critères, son fonctionnement. Tout ce que disent les documents budgétaires est que cette fondation, c'est qu'elle «offrira une aide à coûts partagés dans le cadre de grands projets d'infrastructures et accordera une attention spéciale aux partenariats entre les secteurs public et privé».



Paul Martin

Course au leadership

Stockwell Day redevient simple député

La députée Diane Ablonczy tentera de succéder au chef démissionnaire

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a affronté hier son septième chef de l'opposition en huit ans de pouvoir, Stockwell Day ayant, comme promis, démissionné le temps que l'Alliance canadienne se prononce sur son leadership.

John Reynolds, de la Colombie-Britannique, a ainsi pris les rênes du parti et les gardera au moins jusqu'au 21 mars prochain, date à laquelle les résultats du premier tour de scrutin seront dévoilés.

M. Chrétien n'a pas manqué de se moquer du roulement élevé au poste de chef de l'opposition officielle. «J'aimerais saluer le membre de la circonscription West-Vancouver-Sunshine Coast. Je sais que ce sera un rayon de soleil pour nous de le voir là, a-t-il lancé sous les applaudissements de ses députés. Je suis très content qu'il soit mon septième chef de l'opposition.» Le Bloc québécois avait été dirigé par trois chefs différents, l'Alliance en est rendue à son quatrième.

On se rappellera que dans la tourmente et la contestation de son leadership, Stockwell Day avait

accepté, en juillet dernier, de tenir une autre course au leadership et de démissionner entre-temps. C'est ce qu'il a fait hier. Il n'a pas encore officiellement déclaré qu'il sera candidat. Mais il l'a laissé entendre.

«Certains de nos critiques avaient dit qu'à cause des problèmes qu'ils avaient causés, nous ne serions pas capables d'être une opposition efficace. Comme ils ont eu tort! Au cours des derniers mois, les choses se sont replacées et l'Alliance canadienne a réussi à faire avancer ses idées et ses principes», a-t-il déclaré en référence aux nouvelles priorités du gouvernement libéral en matière de sécurité. «A tous ceux qui nous appuient et qui m'ont appuyé lors des moments difficiles, je ne vous laisserai pas tomber et je serai toujours avec vous.»

Les membres de l'Alliance canadienne voteront par la poste entre le 8 et le 15 mars prochain. Jusqu'à présent, seulement deux personnes ont annoncé leur candidature officielle. Après Stephen Harper, ancien responsable du groupe de pression National Citizens Coalition, c'était au tour de la députée Diane Ablon-

zy de se lancer dans la course hier. Mme Ablonczy s'était fait connaître en interrogeant inlassablement le gouvernement à propos du scandale des subventions au Développement des ressources humaines Canada en 2000.

Elle entend se présenter comme la candidate de l'unité, celle qui favorisera les discussions avec le Parti conservateur pour ne proposer qu'un seul parti de droite aux électeurs. Son opposant Stephen Harper a déjà dit qu'il n'entreprendra pas de discussions tant que M. Clark sera en poste chez les conservateurs. Déjà, sept députés alliés ont annoncé leur appui à ce dernier. La course au leadership pourrait ainsi devenir un débat sur l'unité des deux partis de droite.

D'autant plus que le Groupe de travail du Parti conservateur sur l'unité a déposé hier son rapport d'étape dans lequel il propose la tenue de consultations sur les façons de se rapprocher de l'Alliance d'ici la fin 2002. Une invitation à une consultation similaire a aussi envoyée au président de l'Alliance.



Stockwell Day

EN BREF

Allô, j'écoute!

(PC) — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a interrompu hier la réunion hebdomadaire du caucus libéral pour informer le premier ministre Jean Chrétien que la salle pourrait avoir été placée sous écoute. Le premier ministre, qui a ainsi été interrompu au beau milieu de son intervention, a refusé de suspendre la réunion et a même transformé l'incident en un cri de ralliement adressé à ses troupes — et à ceux qui pourraient l'entendre. Les autorités policières n'auraient pas déterminé si la fuite électronique était due à un téléphone cellulaire laissé ouvert par inadvertance ou si quelqu'un tentait délibérément de transmettre des renseignements vers l'extérieur. «Nous sommes sous écoute», aurait déclaré Jean Chrétien à son auditoire avant de poursuivre en disant: «Il y a quelqu'un qui est en train d'écouter. J'espère que tout le Canada est en train d'écouter. Nous sommes le meilleur gouvernement, nous avons le meilleur budget, nous avons le meilleur caucus — et nous allons gagner les prochaines élections.» Les services de sécurité des Communes n'ont émis aucun commentaire sur l'incident.

Les passeports coûtent plus cher

(PC) — Au Canada, le prix des passeports pour les adultes est passé de 60 à 85 \$ dès hier et le service à la clientèle sera ralenti. Les enfants devront désormais utiliser un passeport personnel, plutôt que celui de leurs parents, et ce au coût de 20 \$ pour les jeunes de moins de trois ans, et de 35 \$ pour les enfants âgés de trois à 15 ans. Auparavant, les enfants de moins de 16 ans pou-

vaient être inscrits sans frais au passeport d'un de leurs parents, mais payaient le plein tarif pour un passeport à leur nom. Les passeports familiaux actuels demeureront valides jusqu'à leur expiration normale. Plus chers, les passeports arriveront également plus lentement, la période d'attente doublant pour assurer un meilleur processus de vérification des demandes.

Ottawa «étouffe» le Québec

(PC) — Ottawa poursuit une «politique d'étouffement fiscal» des provinces, et en particulier du Québec. Le dernier budget de Paul Martin en fait la démonstration, soutient le président de la CSN, Marc Lavoie. Le gouvernement fédéral, dit-il, a tiré des leçons de la quasi-défaite du Non au référendum de 1995 et poursuit depuis lors «un plan B» visant à saper «l'autonomie» que le Québec s'est donnée du Canada, estime M. Lavoie. L'absence de fonds additionnels pour la santé et l'éducation dans le budget fédéral de lundi augmentera considérablement la pression sur la ministre des Finances, Pauline Marois, au cours des mois à venir. Le gouvernement pourrait être tenté de faire des compressions pour éviter le déficit mais ce faisant, «il se détruira lui-même», au grand plaisir du gouvernement Chrétien, soutient M. Lavoie. «Pour le monde ordinaire, le coupable c'est celui qui coupe, alors que c'est Ottawa qui se déresponsabilise par rapport au financement des services publics. Mais c'est Québec qui écope», a-t-il expliqué. La CSN tentera de mettre sur pied une «large coalition» pour accentuer la pression de l'opinion publique sur les députés libéraux fédéraux.

Grand solde

au Club 402-HOMME 50% et plus

Costumes importés d'Italie 100 % laine ~ tissus griffés	reg. 950\$ Solde 399\$
Parkas importés d'Italie doublés de polar	reg. 495\$ Solde 195\$
Pantalons 100 % laine, importés d'Italie	reg. 195\$ Solde 99\$
Pantalons 100 % coton, importés d'Italie	reg. 150\$ Solde 75\$
Chemises 100 % coton, importées d'Italie	reg. 125\$ Solde 60\$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
2^e étage, Montréal (Québec)
H3B 1H5
tél.: 861-3636Du lundi au vendredi de 10 h à 18 h
Samedi de 10 h à 16 h
Tous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement

BIJOUTERIE MARCEL ANDRÉ

Le spécialiste diamantaire.

Diplômé G.I.A. / Atelier Sur Place

RIEN À PAYER
AVANT 1 AN!
(DÉTAILS EN MAGASIN)

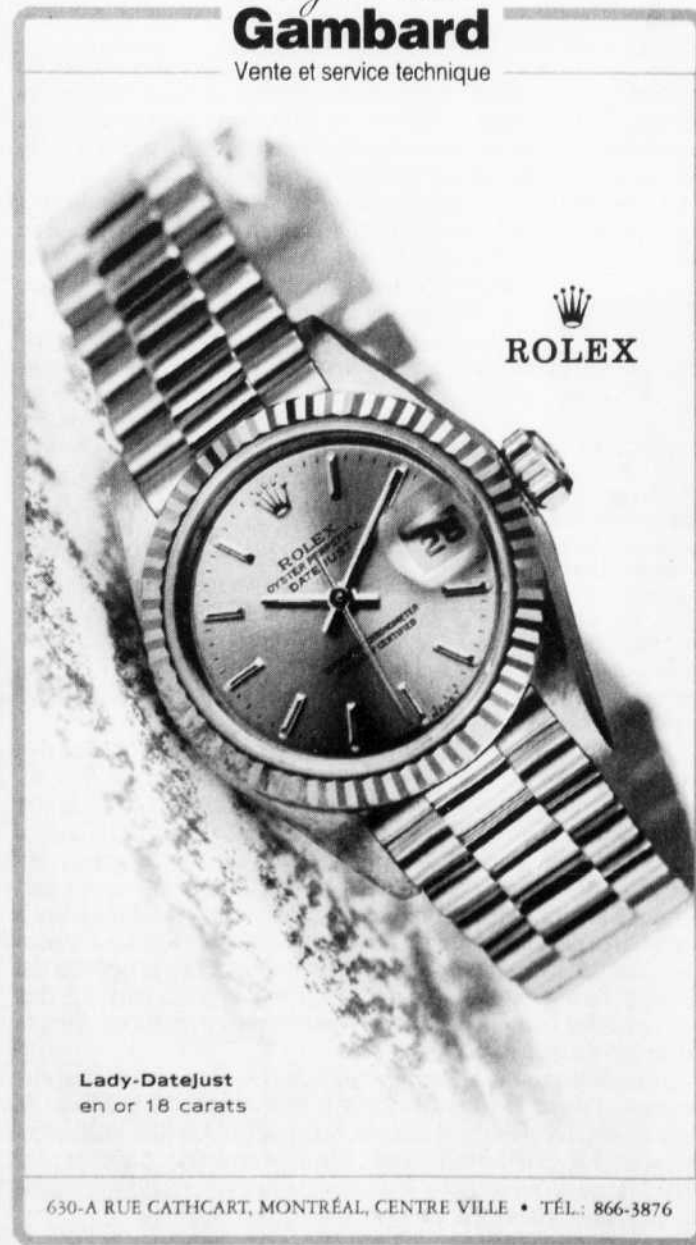
Prix	
1/4 carat	8495
1/3 carat	12995
1/2 carat	24995

Comparez La Qualité

SEIKO
RODANIA5415, rue Beaubien est, Montréal
(514) 376-2202 1-888-290-2202
www.marcelandre.comRAYMOND WEIL
SWATCH

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

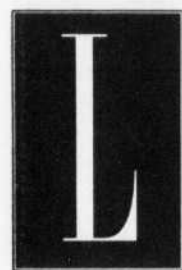
Lady-Datejust
en or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

É D I T O R I A L

L'épreuve haïtienne

En ordonnant la politique de la tolérance zéro, le président Aristide a favorisé les débordements les plus meurtriers qui soient. À l'évidence, Haïti est encore et toujours le royaume, à tous égards, des épreuves insupportables.



Serge Truffaut

Le témoignage publié hier dans nos pages a ceci de riche, si l'on ose dire, qu'il nous décrit de l'intérieur, et pour la première fois, comment les forces chargées de la sécurité des citoyens se livrent, dans les faits, à un carnage. Quotidiennement, donc, des «flics» tabassent et assassinent de supposés criminels ainsi que les personnes qui ont le malheur d'être dans les parages. En toute impunité, on massacre. On saigne les démunis, la masse de

pauvres, les sans-voix.

Pire, lorsque des voix osent afficher leur désir d'une justice minimale comme leur solidarité avec ceux qui n'ont jamais voix au chapitre, l'État organise leur élimination. On se rappellera à ce propos que le journaliste le plus populaire ou le plus respecté des Haïtiens, Jean Dominique, est mort des suites d'un attentat vraisemblablement commandité par des élus. L'un d'entre eux, dont on pense qu'il a trempé dans le coup — il s'agit du sénateur Dany Toussaint —, évoque l'immunité parlementaire pour ne pas se rendre à la convocation du juge. Parallèlement à cette saga de l'injustice, d'autres journalistes ont été agressés ou exécutés. En fait, pour étouffer toute critique émanant des stations de radio, le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide a trouvé un moyen bien simple: il coupe l'alimentation électrique.



Serge Truffaut

Ainsi donc, par le biais de la politique dite de la tolérance zéro, on favorise les pires exactions, on cautionne les lynchages, on étouffe toute liberté de presse pour mieux, évidemment, poursuivre les basses œuvres. Lesquelles? Celles liées notamment, voire surtout, au narcotrafic. Si l'on en croit les chiffres de la Drug Enforcement Administration, le trafic de la cocaïne a plus que triplé au cours des quatre dernières années. L'an dernier seulement, 67 tonnes de cette drogue venant de divers pays sud-américains ont transité par Haïti.

En moins de dix ans, celle qu'on avait baptisée la perle des Antilles est devenue l'un des principaux relais de la cocaïne destinée à l'Amérique du Nord. Bien évidemment, dans la foulée de ce commerce, toutes sortes d'activités ont émergé à sa périphérie, de sorte qu'il est au cœur de l'activité économique de bien des centres urbains. Au point où c'est à se demander si le commerce en question ne serait pas devenu le centre de gravité économique de tout le pays.

On s'en doute, les mafieux profitent de cela en toute impunité. Surtout, ils sont parvenus à instiller le germe de la corruption avec un tel doigté, une telle maîtrise, que tout l'État est aujourd'hui gangrené. Aucun secteur n'y a échappé, et encore moins la police qui, grâce à cette histoire de la tolérance zéro, n'hésite pas à éliminer les voix discordantes et ceux qui voudraient rentrer en concurrence avec les bonzes de la coca.

Pendant ce temps, le pays poursuit sur la voie de la déliquescence. Pas moins de 5 % de la population a le sida, soit un taux comparable à celui de l'Afrique subsaharienne, 56 % des Haïtiens ne mangent pas à leur faim, le pays est si endetté que le seul service de la dette avoisine rien de moins que 20 % du budget de l'État, etc. Pendant ce temps, Aristide poursuit sa carrière de démagogue. Lui et les membres de son parti, Fanmi Lavalas, sont des malfrats. Point.

La situation est telle qu'il serait souhaitable que les pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) débloquent les sommes destinées à ce pays, bloquées depuis deux ans. Mais cela, à condition évidemment que l'on s'assure que les 500 millions promis ne finissent pas dans les coffres d'un paradis fiscal. Autrement dit, que cet argent ne soit pas remis, comme il le souhaite, entre les mains du président Aristide.

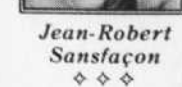
Le don



Montréal, c'est aujourd'hui la «grande guignolée». Pour la première fois, la plupart des stations de télévision et de radio, les quotidiens et plusieurs commerçants ont uni leurs efforts pour obtenir un maximum d'impact auprès de la population.

On ne le redira jamais assez, malgré des années de croissance économique, des milliers de personnes vivent dans l'indigence. Pour certains, c'est une question d'argent; pour d'autres, le problème se double d'une condition physique ou mentale déficiente, sans doute le pire des scénarios.

La première forme d'aide qui doit être disponible aux individus et aux familles dans le besoin, c'est le soutien de la société grâce au filet de sécurité sociale tissé à même les revenus recueillis par les gouvernements auprès des contribuables. Sans un revenu minimum mensuel pour assumer le coût des biens essentiels, sans un régime d'éducation et un système de santé d'accès universel, une société développée ne peut pas parler de solidarité humaine, encore moins de justice sociale. Car rien ne peut remplacer ce rôle fondamental de l'État moderne et civilisé qu'est la redistribution équitable des revenus.



Jean-Robert Sansfaçon

Que les instituts Fraser de ce monde et leurs statistiques fracassantes sur la générosité des uns et des autres ne se trompent pas: même les Manitobains, les plus généreux des Canadiens

avec des dons trois fois plus importants qu'au Québec par rapport à leurs revenus, donnent quand même moins de 1 % de ces mêmes revenus à des musées, des Églises, des fondations de recherche ou des organismes de charité.

Cela dit, même si les dons comptent pour une infime fraction des dépenses consacrées au soutien des plus démunis (moins de 1 %), cette partie que l'on nomme charité reste essentielle pour plusieurs raisons. D'abord, parce que l'aide de l'État ne suffit pas et ne suffira jamais à combler tous les besoins matériels des plus démunis, encore moins leurs besoins psychologiques et humains; ensuite, parce que le panier de Noël qui sera distribué dans quelques jours à des milliers de familles fera la différence entre un Noël de tristesse et un Noël de fête; enfin, parce que les organisations bénévoles qui viennent en aide aux démunis leur offrent souvent plus que des denrées, elles leur offrent aussi de l'attention, ce qu'aucun chèque d'aide sociale ne fera jamais.

La guignolée renaît depuis quelques années grâce aux médias, aux centaines de bénévoles qui donnent de leur temps et aux milliers de personnes qui se déplacent pour déposer quelques dollars et des denrées sèches au profit des démunis. Il faut les remercier car, contrairement à ce qu'on a pu croire, la philanthropie n'est pas un succédané de la solidarité, elle en est une composante à part entière.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

MESURES DE SÉCURITÉ...

GARNOTE
2001.12.13

L E T T R E S

Éthique et relations publiques

L'article de Gérard Bérubé intitulé «Une nouvelle éthique veut s'imposer» contenait plusieurs erreurs de fait qui méritent des précisions. Permettez-moi de les apporter.

■ L'Alliance des cabinets de relations publiques du Québec (ACRPQ) n'est pas née «dans la controverse». Elle a plutôt vu le jour à la suite d'un tollé sur la place publique impliquant un important cabinet et un important client, ce qui a incité les dirigeants d'une quinzaine de cabinets de relations publiques de diverses tailles à communiquer entre eux et à réfléchir à des solutions pouvant éviter de telles situations à l'avenir. C'est ainsi que la mise en place de normes de qualité pour les cabinets québécois est rapidement devenue la principale raison de la mise sur pied de l'ACRPQ.

■ Ce n'est pas un seul cabinet, BDDS Shandwick, qui «veut articuler l'émergence d'une nouvelle alliance dans l'industrie des relations publiques». Il serait plutôt juste de dire qu'une douzaine de cabinets (certains ont fusionné entre eux depuis) se sont réunis et ont créé l'ACRPQ, et ce, dès 1998. BDDS était là, tout comme Optimum, Massy-Forget, Edelman, GPC Concordia, Everest, Hill & Knowlton, Groupe 2009, Direction Communications stratégiques, etc.

■ L'ACRPQ n'est pas «en opposition» à qui que ce soit. Ni à National ni à l'«Alliance des relationnistes du Québec» qui, sous le nom précis de Société des relationnistes du Québec, regroupe des individus. L'ACRPQ est plutôt un regroupement de dirigeants d'une industrie qui a besoin, elle aussi, d'être mieux connue et comprise.

ment de dirigeants d'une industrie qui a besoin, elle aussi, d'être mieux connue et comprise.

■ Il y a surtout, à l'ACRPQ, des cabinets dont le chiffre d'affaires dépasse annuellement, en honoraires, les 500 000 \$. Mais il y a aussi une catégorie de membres associés dont les honoraires oscillent entre 250 000 \$ et 500 000 \$.

■ L'ACRPQ n'a aucune «permanence» ni de «relationnisme attitré»: le casier postal et la ligne téléphonique convergent vers le président de l'association en poste cette année, tout simplement. Quant au plus récent communiqué, il a été diffusé il y a quelques jours par le cabinet du président en poste alors qu'il avait été rédigé (tout aussi bénévolement) dans un autre cabinet.

Je déplore que l'essence même de la nouvelle communiquée au Devoir ait été escamotée, à savoir que l'ACRPQ s'est inspirée de codes d'éthique mis en place aux États-Unis et en Angleterre dans le but que les plus importants cabinets de relations publiques du Québec puissent appuyer encore plus efficacement leurs clients.

Finalement, le seul élément positif de cet article, c'est que le titre «Cabinets de relations publiques: une nouvelle éthique veut s'imposer» et l'exergue «L'Alliance veut que ce programme devienne en quelque sorte la norme ISO pour les relations publiques» décrivent véritablement la raison d'être et les actions posées par une dizaine de cabinets de relations publiques parmi les plus importants au Québec.

Pierre Gince
Président de Communications stratégiques
Vice-président de l'Alliance des cabinets de relations publiques du Québec (ACRPQ)
7 décembre 2001

Le clonage d'un être humain

Le clonage d'un être humain est la manifestation insidieuse du narcissisme de l'*Homo sapiens* que nous croyons être, qui a comme résultat premier et dernier de tuer dans l'œuf, si je puis dire, l'altérité qu'autrui se doit d'avoir pour être pleinement humain.

Chacun de nous est unique, Dieu merci, et ça suffit; alors, pourquoi vouloir se calquer?

Pourquoi vouloir diluer notre unicité?

Certainement pas dans un but altruiste, tout de même!

Le clonage humain est synonyme de stagnation; il est contre-productif, il va à l'encontre de l'évolution, il est réducteur, pour ne pas dire suicidaire pour l'humanité.

Il est tout le contraire de ce que la reproduction naturelle, qui peut être assistée dans certains cas particuliers, représente et est dans son essence même, c'est-à-dire ouverture sur et vers autrui, l'autre qui nous complète et qui nous permet de nous améliorer, de nous développer, de nous réaliser, soit, en un mot, de vivre et de nous assumer pleinement en tant qu'être humain et non comme plante verte.

Le clonage est une implosion, un repli sur soi, un refus de l'autre; un non à la vie. L'être humain mérite un meilleur sort; l'humanité aussi.

Denis Sauvé
27 novembre 2001

LIBRE OPINION

Chevènement: une voie et une voix pour la France

JEAN-MARC LÉGER
Journaliste

Depuis plus d'un mois, les grands hebdomadaires d'information politique français traitent abondamment du «phénomène Chevènement», comme s'ils le découvraient. Il était pourtant prévisible, en raison du besoin de renouveau, de transparence et de clarté de nombreux Français, qu'à partir du moment où il annoncerait officiellement sa candidature, Jean-Pierre Chevènement allait susciter à la fois un grand intérêt, un vaste mouvement de soutien et une sorte d'espérance. Le mouvement se manifeste dans tous les milieux sociaux et dans toutes les classes ou les tendances politiques, et il peut constituer l'événement majeur et la caractéristique principale de l'élection présidentielle d'avril prochain.

Ce n'est pas, en effet, le passage du septennat au quinquennat qui (sans être négligeable sous l'angle de la sociologie politique) va conférer une signification particulière au grand rendez-vous du printemps 2002. À l'instar de nombre de sociétés occidentales (la nôtre comprise) mais plus que la plupart des autres, la société française traverse une crise de valeurs, est en proie à l'inquiétude, au doute de soi, voire à une secrète angoisse. Le phénomène s'est aggravé et accéléré ces mois derniers, illustré par un malaise social grandissant et par l'interrogation sur la place réelle de la France dans les affaires internationales aujourd'hui (le flottement sur son rôle dans l'affaire d'Afghanistan en a été une manifestation préoccupante).

Au delà de la multiplicité et de la gravité des mouvements sociaux, s'ajoutant au climat délétère entretenu depuis quelques années par la multiplicité des «affaires» et à la dégradation progressive de la cohabitation en une sorte d'affrontement permanent entre l'Élysée et Matignon (engagés depuis plus d'un an dans la campagne présidentielle), l'impression grandissante d'une sorte d'impuissance de l'État à réellement arbitrer et à savoir s'imposer dans les grands débats intérieurs comme sur la scène internationale crée à la fois un profond malaise et un grand besoin de redressement.

ne internationale crée à la fois un profond malaise et un grand besoin de redressement.

C'est là ce qui explique la montée constante de la cote de Jean-Pierre Chevènement: crédit de 7 % des intentions de vote au lendemain de l'annonce de sa candidature, début septembre, il atteint aujourd'hui près de 15 %, selon les derniers sondages. Il se détache nettement dans le peloton des autres candidats (autres que Chirac et Jospin, considérés comme candidats certains, même si aucun d'eux n'a encore annoncé officiellement son intention de briguer la présidence), ces autres étant déjà une bonne quinzaine, de tous horizons. La montée de Chevènement modifie sensiblement un paysage politique qui était jusque-là gris, sinon figé, donne un nouveau souffle et un nouveau ton à la campagne et va conférer une autre signification au scrutin d'avril prochain.

Cet homme politique, dont le rayonnement étonne et intrigue les tenors des divers partis autant que la plupart des commentateurs, a une longue expérience des affaires publiques, sur les plans local et régional comme sur le plan national. Ministre à plusieurs reprises (de l'Éducation, de la Défense, de l'Intérieur) dans divers gouvernements socialistes, deux fois démissionnaire pour rester fidèle à ses convictions, il fait partie, avec son groupe, le Mouvement des citoyens, de la «gauche plurielle», selon l'expression reçue, mais prend clairement ses distances avec le gouvernement chaque fois qu'il lui semble que l'autorité de la République, l'intérêt du peuple et le rayonnement de la France sont en jeu.

Il ressort des divers sondages et enquêtes que l'opinion retient d'abord de Chevènement l'authenticité, la rectitude, la fidélité à ses convictions, un souci exigeant de l'autorité de l'État, la préoccupation de la justice sociale, l'attachement passionné aux valeurs fondamentales de la République et à la place de la France dans le monde. Les engagements qu'il a pris ou, plutôt, qu'il a réaffirmés lors de sa déclaration de candidature s'inscrivent dans le droit fil de ses principes et de son combat permanent: la justice sociale et le progrès social, la restaura-

tion de la sécurité intérieure, le rajeunissement et le renforcement des institutions républicaines, un effort majeur pour l'éducation comme pour l'innovation et la recherche scientifique, une approche nouvelle de la construction de l'Europe dans une perspective réellement confédérale (et non plus fédérale), la discipline des forces du marché qui ne sauraient s'imposer partout et tout assujettir, le renforcement du rôle de l'État dans la défense de ce qui s'appelle encore le bien commun.

Homme de gauche mais d'une gauche humaniste, c'est-à-dire accueillante et fraternelle, qui recherche en permanence l'égalité des citoyens de toutes origines mais dans l'unité de la République, dans le refus des ghettos, des statuts spéciaux et du communautarisme (les prétendues «communautés culturelles»), qui, dès lors, non seulement accepte mais recherche le soutien des Français de toutes tendances et qui l'obtient quasi également à gauche (pour 60 % environ) et à droite (quelque 40 %). Un commentateur a parlé d'une sorte de synthèse de Jaurès et de Barrès: on pourrait plutôt parler, plus près de nous, de Charles de Gaulle et Léon Blum. Selon un récent sondage, 30 % des Français considèrent Chevènement «plutôt proche de De Gaulle» et 29 % «plutôt proche de Mitterrand». Et je serais enclin, pour ma part, à dire, avec l'historien Max Gallo: «C'est un homme qui sait rompre parce qu'il n'est fidèle qu'à ses convictions.»

Ce sont moins les éléments de réponse qu'il apporte et les engagements, prudents, qu'il prend que l'accent du propos et le style de la démarche qui importent, la synthèse nouvelle de la liberté et de l'autorité, la réconciliation des valeurs de progrès et de fidélité que Chevènement propose. Les échos qu'il rencontre, les adhésions qu'il suscite dans tous lieux et tous les milieux confirment la singularité d'une candidature qui offre une voix nouvelle, une voix authentique pour la France, en même temps qu'elle propose une voie originale pour réinventer la République, pour restaurer l'État, pour rendre au pays la confiance et l'élan, et à la France, son rayonnement.

IDÉES

Droit de vote, représentation, démocratie, égalité et citoyenneté

Selon la Cour suprême, l'exigence d'égalité des circonscriptions ne fait parfois pas obstacle à des écarts de 25 %

PIERRE BLACHE

Professeur associé à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

Ce texte est le deuxième d'une série de réflexions portant la griffe de l'Université de Sherbrooke au sujet des grands enjeux juridiques de notre époque.

Le règne de l'égalité signifie souvent l'abolition de distinctions. Mais il commande aussi souvent d'en faire en raison des situations diverses. Cette tension inhérente au concept d'égalité se manifeste dans une foule de cas. Il en est ainsi, en particulier, en ce qui concerne la démocratie représentative. Deux questions relatives à l'élection des membres de l'Assemblée nationale, qui ont récemment fait surface dans l'actualité, l'illustrent: celle des principes d'élaboration de la carte électorale et celle du mode de scrutin. Dans le premier cas, on s'est demandé jusqu'où on devait viser à établir des circonscriptions électorales comptant un nombre égal d'électeurs. Dans le second cas, on s'est demandé si, et surtout dans quelle mesure, il faut corriger les distorsions occasionnées par notre scrutin uninominal à un tour par l'introduction de la proportionnalité entre les suffrages reçus par un parti sur le plan national et le nombre de députés élus.

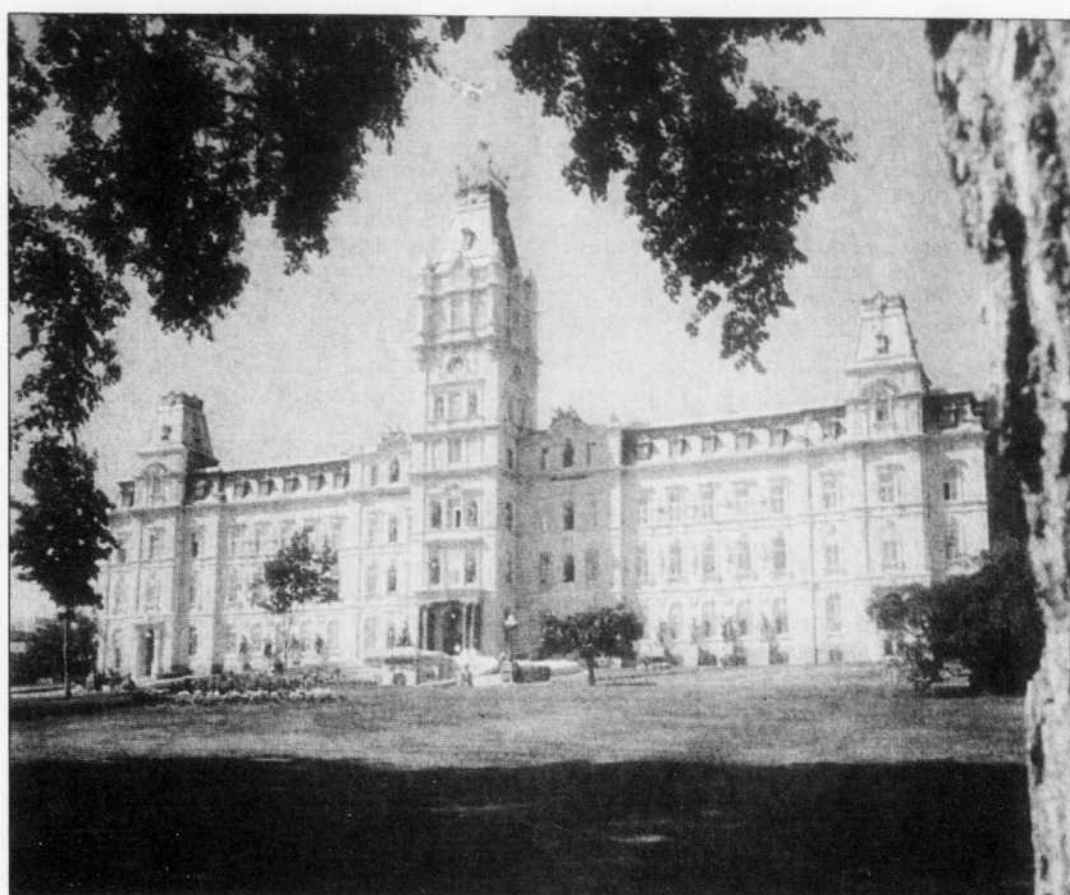
Le risque d'une multiplication des circonscriptions s'écarterait par plus de 25 % du quotient électoral à l'issue de l'actuel processus d'établissement de la carte électorale provinciale du Québec a réanimé le débat sur le principe de l'égalité des électeurs quant au droit de vote (*Le Devoir*, éditorial du 4 septembre dernier). C'est par ailleurs une pétition du Mouvement pour une démocratie nouvelle (voir Michel David, *Le Devoir*, 15 novembre 2001) en faveur de l'accroissement de la proportionnalité entre le nombre de votes reçus par chaque parti dans l'ensemble du Québec et le nombre de députés qu'il compte au sein de l'Assemblée nationale qui a réactivé le débat sur le scrutin proportionnel.

À première vue, la démocratie n'impose-t-elle pas une réponse simple et claire à l'une et l'autre question au Québec aujourd'hui? Le peuple de ce gouvernement par le peuple n'est-il pas constitué de chaque citoyen sur un pied de stricte égalité? Le suffrage universel n'implique-t-il pas que chaque électeur ait le même poids et, donc, que les circonscriptions soient égales? Puisqu'elle est représentative, notre démocratie ne suppose-t-elle pas la représentation de chaque électeur à l'Assemblée nationale au prorata des votes exprimés, quel que soit le nombre de suffrages récoltés par le parti auquel l'électeur a accordé son appui? Et ne faut-il pas alors conclure que l'égalité des circonscriptions électorales doit être la plus stricte possible, et la proportionnalité, la plus rigoureuse sur le plan national entre les suffrages accordés aux divers partis et le nombre de députés que chacun a fait élire?

Motifs de la Cour suprême

Pourtant, sur la première question, la Cour suprême canadienne s'est gardée d'opter pour l'égalité absolue en ce qui concerne les circonscriptions elles-mêmes en 1991 [Renvoi sur les circonscriptions électorales provinciales (1991) 2, Recueil de la Cour suprême, pages 158 et suivantes]. Elle a en effet plutôt fait de la représentation effective le «*cœur même du droit de vote*» (page 188). Et on peut penser que la philosophie de la représentation électorale qu'elle fit alors sienne annonce aussi l'attitude qu'elle adopterait sur la question de la proportionnalité.

Brièvement, qu'a-t-elle alors révélé de ses motifs? Invoquant certains des principes constitutifs d'une société libre et démocratique, elle écrivait: «*Le respect de la dignité individuelle et de l'égalité sociale exige que les votes des citoyens ne soient pas indûment dépréciés ou di-*



ARCHIVES LE DEVOIR

Notre démocratie suppose-t-elle la représentation de chaque électeur à l'Assemblée nationale au prorata des votes exprimés?

lués. Toutefois, la reconnaissance nécessaire des cultures et des groupes et l'amélioration de la participation des particuliers au processus électoral et à la société exigent que l'on tienne également compte d'autres préoccupations» (page 188).

En conséquence, tout en faisant de l'égalité entre circonscriptions la première condition de la représentation effective, elle jugeait que cette dernière imposait de prendre d'autres facteurs en considération. À cet égard, elle mentionnait «*les caractéristiques géographiques, l'histoire et les intérêts de la collectivité et la représentation des groupes minoritaires*» (Supra, page 184). Le droit constitutionnel de voter de chaque citoyen, consacré à l'article 3 de la Charte canadienne des droits et libertés, exigeait donc parfois des dérogations à l'égalité absolue des circonscriptions, mais seulement dans la mesure où la poursuite de la représentation effective le commandait.

La décision rendue en l'espèce révéla que des écarts de 25 %, en plus ou en moins, au quotient électoral pouvaient respecter une telle norme. Faut-il se scandaliser de l'acceptation de tels écarts dans le cadre de l'option pour la représentation effective? Peut-on, à cet égard, s'appuyer sur la jurisprudence américaine qui, à la suite de la décision de la Cour suprême dans Reynolds contre Sims [(1964) 84 S. Ct. 1362], les limite à 10 % sauf justification de l'État? L'argument n'est pas convaincant. L'écart de 10 % n'est en effet que la traduction pratique du principe de l'égalité absolue adopté par la majorité de la Cour suprême américaine. On ne saurait donc se surprendre que l'option canadienne en faveur de la représentation effective se traduise pratiquement, parfois, par des écarts de 25 %. Le fait que la cour en soit venue à imposer, à ceux qui contestaient l'envergure ou l'insuffisance des écarts, le fardeau de démontrer qu'ils ne découlaient pas nécessairement de la recherche de la représentation effective ne devrait pas vraiment surprendre dans ce contexte.

Trois choses sont donc surtout à retenir des choix de la cour à propos de la première question. D'abord,

On l'aura compris, la cour n'opte pas entre deux conceptions opposées du citoyen

l'égalité des circonscriptions n'est pas le principe premier ou prééminent applicable, bien qu'elle soit une première condition du respect de celui dont il s'agit: le principe de représentation effective. Ensuite, malgré son statut de première condition, l'exigence d'égalité ne fait parfois pas obstacle à des écarts de 25 %, en plus ou en moins, au quotient électoral s'ils sont fondés sur les autres conditions de la représentation effective évoquées plus haut. Enfin, c'est à ceux qui contestent une carte électorale au nom du droit de voter de démontrer dès le départ qu'elle ne respecte pas l'égalité ou les autres conditions de la représentation effective.

Quelle position la cour adopterait-elle sur la proportionnalité? Si le principe de représentation effective l'a conduite à s'éloigner du principe de l'égalité la plus grande possible entre les circonscriptions électorales, il devrait, me semble-t-il, l'empêcher aussi d'embrasser sans nuance la représentation strictement proportionnelle des résultats du vote sur le plan national. La représentation effective oblige en effet à tenir compte de caractéristiques géographiques, de l'histoire, des intérêts collectifs, et à se soucier de la représentation des groupes minoritaires.

Le devoir de tenir compte de telles appartenances dans la représentation des électeurs me paraît exclure que l'on s'en tienne, sur le plan national, à la stricte proportionnalité entre le nombre de votes accordés à un parti et le nombre de députés auquel il a droit. La raison en est que ces appartenances s'inscrivent territorialement. Les représenter suppose que l'on respecte largement, sur le plan national, les choix non pas individuels mais collectifs faits localement et en régions. Cela commande de considérer en grande partie que tous les électeurs de la circonscription seront représentés par le parti qui l'a emporté localement, surtout s'il l'a fait dans le cadre d'un scrutin majoritaire, mais n'interdit pas, sur le plan national ou régional, une prise en compte relativement proportionnelle des votes minoritaires locaux. Or les choix collectifs locaux seraient souvent largement niés si les suffrages des partis

étaient tous traduits en députés sur le plan national, comme le voudrait un mode de scrutin strictement proportionnel sur le plan national.

Que penser maintenant de la décision fondamentale de la cour de constitutionnaliser le principe de représentation effective plutôt qu'une norme d'égalité absolue de représentation? Je ne saurais répondre à une telle question en quelques paragraphes. Et je m'abstiendrai d'aborder les considérations relatives à la stabilité gouvernementale et à la construction nationale. Toutefois, une brève évocation de certains des aspects les plus importants du problème dont elle était saisie lève le voile sur des considérations qui ont pu conduire à son refus de faire du respect de l'égalité électorale individuelle absolue une obligation constitutionnelle. Trois concepts sont en effet au cœur de la problématique de la représentation: l'égalité, la représentation elle-même et la citoyenneté. Mais le sens à donner à chacun ne va pas de soi autant qu'il peut paraître. Aussi, des conceptions nettement opposées s'affrontent à leur propos depuis longtemps. La voie choisie par la cour révèle qu'elle s'est montrée attentive aux débats qui se déroulent sur ces questions à notre époque. Cette dernière se caractérise en effet largement par l'élaboration de conceptions complexes qui tendent à conjuguer ou à transcender celles que Régis Debray rattache «*à l'idée de république issue de la Révolution française et à l'idée de démocratie telle que la modèle l'histoire anglo-saxonne*» (*Contretemps*, Gallimard, «Folio Actuel», 1992) et entre lesquelles il croit devoir choisir nettement. Or la cour semble elle aussi avoir cherché à dépasser celles-ci.

Plaçant l'égalité au cœur de ses préoccupations, elle a évité d'en inférer simplement une prohibition de distinguer entre individus-électeurs mais s'est gardée d'un communautarisme qui aurait abouti à accorder autant de respect aux appartenances et aux situations qu'aux individus mêmes. En conséquence, son choix fut de privilégier l'absence de distinction entre individus-citoyens sans pour autant exclure des écarts limités que l'égalité représentation effective pourrait requérir en certains cas. Elle respectait ainsi l'esprit de propos qu'elle avait tenus sur l'égalité environ deux ans auparavant dans la célèbre affaire Andrews [(1989) 1 R.C.S., page 143 et suivantes]. Elle y avait alors annoncé que tout dépendait du caractère acceptable ou non des distinctions en matière d'égalité car «*le respect des différences, qui est l'essence d'une véritable égalité, exige souvent que des distinctions soient faites*» (page 169).

La philosophie esquissée par la cour ne procède pas non plus d'un choix clair entre deux idéaux types, celui d'une représentation rigoureusement républicaine, qui «*repose sur la prémisse qu'il y a incompatibilité relative entre le politique, garant de l'universel, et la société réelle, siège des particularismes et des divisions*» (J.-F. Thuot, *La Fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*, Éditions Nota Bene, 1998, page 54), et celui de la représentation-miroir, selon lequel on peut et on doit chercher à représenter aussi fidèlement que possible la société réelle par la prise en compte, en particulier, des communautés dans lesquelles se situe l'électeur. Elle s'inspire des deux.

Elle n'aurait pas pu conclure que les dimensions géographiques, historiques et identitaires pouvaient obliger à s'écarter sensiblement de l'égalité des circonscriptions si elle avait conçu la représentation exclusivement comme une relation purement politique entre institutions et citoyens-constituants arrachés à leurs caractéristiques historiques, religieuses et sociales. Il lui fallait, au contraire, voir dans ces institutions des lieux où la société réelle pouvait et devait être représentée.

Enfin, on l'aura compris, la cour n'opte pas entre deux conceptions opposées du citoyen, celle du citoyen abstrait s'élevant à une pure considération du bien général et celle du citoyen concret à la recherche de députés défenseurs de ses intérêts souvent liés à ses caractéristiques territoriales, historiques, ethnoculturelles et sociales. Alors qu'une adhésion exclusive à la première aurait mené directement à la stricte égalité des circonscriptions, elle fut influencée par la seconde et décida de laisser un rôle non négligeable à la «*situation*» de chaque électeur en faisant de la représentation effective le principe premier de la représentation électorale.

Transformation projetée de la rue Notre-Dame

Guy Chevette méprise-t-il les citoyens?

SIDNEY RIBAU

Président du Conseil régional de l'environnement de Montréal

M. le premier ministre Landry, nous avons pris connaissance avec étonnement des récentes déclarations du ministre des Transports du Québec, Guy Chevette, tant à l'endroit de Robert Perreault, directeur général du Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE Montréal), qu'à celui de tous ceux qui, comme nous, s'opposent à la transformation projetée de la rue Notre-Dame en autoroute en tranchée. Vous comprendrez que nous ne puissions passer sous silence de tels propos. Nous sommes particulièrement inquiets de voir un ministre du gouvernement du Québec profiter de sa situation et de son statut pour traiter avec mépris des citoyens qui ont pour seul tort de ne pas partager son point de vue en les désignant à la vindicte publique comme des «*destructeurs*». Cette attitude est dangereuse pour l'exercice des droits démocratiques et peu digne d'un ministre.

Non seulement le ministre personnalise bien inutilement un débat d'intérêt public d'une réelle importance compte tenu des grands enjeux de société que le projet soulève mais, et surtout, il s'attaque injustement à tous ceux qui, nombreux, s'inquiètent avec raison des

conséquences négatives pour les Montréalais d'un tel projet autoroutier en milieu urbain. Le CRE Montréal et plus de 90 organismes de milieux divers comme des associations étudiantes, des syndicats, des universitaires, des organismes en aménagement urbain et en environnement, de Montréal mais aussi de Laval et de la rive sud, se sont fait l'écho de dizaines de milliers de résidents de la région et ont exprimé une conception différente de celle du ministre des priorités et des choix à privilégier en matière de transports pour la région de Montréal. Ils l'ont fait démocratiquement, en débattant des véritables enjeux, sans jamais se permettre d'attaques personnelles à l'endroit du ministre.

Le CRE Montréal a inscrit la promotion des transports en commun et de tous les modes de transport écologiques au cœur de ses priorités depuis de nombreuses années. La promotion des moyens de transport alternatifs à l'automobile privée aux heures de pointe, le développement des voies réservées pour autobus et pour le covoiturage, la consolidation du réseau du métro, des trains de banlieue et même des pistes cyclables sont à notre avis de meilleurs moyens, plus efficaces et plus respectueux de l'environnement, d'atteindre les objectifs de mobilité des personnes.

Le nouveau directeur général du CRE Montréal partage cette vision; nos convictions sont aussi les siennes, et le CRE s'estime privilégié de pouvoir compter sur son engagement et sa grande expérience en ce domaine.

Notre analyse du projet du ministère nous amène à le rejeter pour ce qu'il est: une autoroute en tranchée, à l'image de l'autoroute Décarie, un concept totalement dépassé en milieu urbain; une rupture définitive avec le fleuve; un projet qui, de l'aveu même du ministère, entrera en concurrence avec le développement des transports en commun. Il s'agit aussi d'un lien direct avec cet autre projet de construire un pont vers Laval, une invitation à davantage d'étalement urbain. Nous privilégions plutôt un compromis respectueux du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal: un boulevard urbain de surface pour la partie en rive du Saint-Laurent; un boulevard qui intègre les principales mesures envisagées par le ministère pour atténuer l'impact de la rue Notre-Dame sur les quartiers avoisinants; un projet qui fasse place en son centre à une voie dédiée pour les transports en commun beaucoup plus performante que ce qui est proposé; un projet moins coûteux également. Nous pensons surtout qu'on doit éviter de consacrer définitivement le sud des quartiers concernés comme un no man's land; que la réorganisation de la rue Notre-Dame, pour peu



ARCHIVES LE DEVOIR

Guy Chevette

qu'on y mette l'imagination nécessaire et qu'on accepte de sortir des sentiers traditionnels, peut être l'occasion d'un nouvel élan et d'un renouveau pour ces quartiers.

Le développement durable, ce n'est pas simplement un slogan; il doit aussi être appliqué à toutes les décisions gouvernementales. Si le Québec souhaite vraiment réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air en milieu urbain et réduire le bruit et la poussière qui font fuir les citadins vers la banlieue, il faut agir autrement qu'en construisant une autoroute en tranchée. Le développement durable en milieu urbain passe par une réduction de l'utilisation de la voiture, et c'est en ce sens que nous proposons des alternatives au projet du ministre qui répondent aux impératifs sociaux et économiques de la région.

Nous continuerons donc, M. le premier ministre, à faire valoir ces positions légitimes sur les diverses tribunes qui nous seront offertes dans le cadre des institutions démocratiques du Québec, notamment lors des audiences publiques du BAPE.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : G rald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Val rie Dufour (g n ral), Fran ois Cardinal (actualit  municipale), Marie-Andr e Choinard ( ducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivi res (editorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Beno t Munger (responsable du site Internet), Dominique R ry, Jos e Boileau,  ric Desrosiers, Pauline Gaudet (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Par  (sant ), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Pr court (pages  ditoriales, responsables des pages th matiques), Martin Duchs et Christine Dumais (r dacteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes),   l'information culturelle : Michel B lair (responsable), St phane Baillargeon (th  tre), Paul Cauchon (m dias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cin ma), Bernard Lamarche (arts visuels),   l'information  conomique : G rard B rub  (adjoint au directeur de l'information), Claude L vesque, Claude Turcotte, Ren  Lewandowski;   l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (editorialiste);   l'information politique : H l ne Buzzetti, Manon Corne lier (correspondantes parlementaires   Ottawa), Mario Cloutier et Robert Duf rac (correspondants parlementaires   Qu bec), Kathleen L vesque; Marie-H l ne Alarie (secr taire   la r daction); Louise-Maude Rioux Soucy (commis). La documentation : Gilles Par  (directeur), Manon Derome, Serge Laplante (Qu bec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICIT  ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain  C  , Marlene C  , Martin Fournier, V ronique G raud, Anouk Hurbutt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire P  ard; Mich line Ruelland, (publicitaires), Laurence Th riault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine B rub  (secr taire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine B dard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Th riault (responsable int rimaire), H l ne Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), C line Furoy, Olivier Lachambre (contr leur), Ghislaine L dieu, Claudette B liveau (secr taire administrative), Danielle Laperri re, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boivert (vice-pr sident ex cutif et directeur g n ral).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

SIPA

SUITE DE LA PAGE 1

agées se montrent aujourd'hui consternés par l'absurdité de la situation et les répercussions que cette décision aura sur leurs patients. *«Il y a un manque de logique total dans cette décision. Le gouvernement se pète les bretelles avec ce projet et fait même mention des services intégrés dans ses orientations ministérielles. Mais les sommes réelles allouées aux établissements ne suivent pas»*, a soutenu hier Josée Grenier, travailleuse sociale et gestionnaire de cas pour SIPA.

Selon cette dernière, l'abandon du projet SIPA entraînera le placement d'au moins une trentaine des 250 patients de la cohorte SIPA au CLSC de Bordeaux/Cartierville. *«Il n'y a aucune logique financière à cela»*, ajoute-t-elle.

Amorcé en 1999, ce projet-pilote, inspiré du modèle du *managed care* à l'américaine, visait à évaluer l'impact de soins intégrés de services de santé sur l'autonomie de 1300 personnes âgées vulnérables. Les patients inscrits à ce projet pouvaient rejoindre, grâce à un numéro unique, une «gestionnaire de cas» 24 heures sur 24, très souvent une infirmière, qui veillait personnellement à suivre son état de santé à domicile et à référer le patient, au besoin, à un médecin, à l'urgence ou à l'hôpital. L'idée était de vérifier les coûts et la capacité d'un réseau de soins intégrés à éviter notamment un recours inutile aux urgences ou à l'hôpital.

Selon les employés, il serait tout à fait irréaliste de penser maintenir le projet dans sa forme actuelle avec les 560 000 \$ avancés par la Régie, puisque les coûts du projet s'élèvent au moins à deux millions pour chacun des sites. *«Avec ça, on va donner les services à domicile habituels, dans le cadre du programme normal, et cela veut dire un service minimal qui consiste à gérer les crises»*, déplore Manon Leduc, une infirmière gestionnaire de cas.

Hier, la Régie régionale de Montréal se défendait de vouloir abandonner le projet. *«Il n'y a pas de décision prise comme telle et il est clair pour nous que le projet n'est pas mort. Le projet a fait ses preuves, mais on essaie toujours de voir comment on pourrait le financer»*, a indiqué hier l'attaché de presse de la Régie, Lauréanne Colin.

Ce sont des fonds ponctuels du ministère de la Santé, du gouvernement fédéral, de la Régie régionale de Montréal et des CLSC qui ont permis, depuis deux ans, de poursuivre le projet-pilote. L'an dernier, la Régie régionale a maintenu seule son financement. Il a été impossible de savoir si le retrait annoncé par la Régie découlait de récents résultats, indiquant une légère hausse des coûts associés aux clients suivis dans le cadre du projet SIPA.

Joint hier, le Dr Howard Bergman de l'université McGill, chercheur principal de ce projet avec François Béland et Paule Lebel, de l'Université de Montréal, s'est dit convaincu que le dossier «n'était pas fermé». Il a rappelé que les résultats des deux phases de la recherche étaient probants à plusieurs titres. *«Cela a permis d'augmenter le taux de vaccination, de réduire du double le nombre de patients en attente de placement dans les hôpitaux et de réduire de 20 % la durée de leur séjour à l'urgence»*, a-t-il rappelé hier.

Quant aux coûts reliés aux soins des patients du projet SIPA, dit-il, il semble qu'ils soient légèrement plus élevés (5 %) que ceux de patients du même âge. Mais selon le Dr Bergman, il se pourrait que la période d'observation ne soit pas encore assez longue pour que les économies entraînées sur les urgences et les hôpitaux puissent être observées.

Les employés, eux, pensent que le gouvernement du Québec fait un mauvais calcul en levant le nez sur un projet comme SIPA. *«Non seulement cela a permis de désengorger les urgences, mais le coût d'un patient suivi au SIPA est de 7000 \$ par année plutôt que de 42 000 \$ quand il doit être placé dans un hébergement permanent. Et le but du projet était justement de retarder l'hébergement des personnes en perte d'autonomie»*, déplore Caroline Grenier, commis au CLSC Bordeaux/Cartierville.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MÉDICAMENTS

«Le comité avait été créé pour étudier la faisabilité d'un régime universel public et il ne l'a pas fait»

SUITE DE LA PAGE 1

poser un cadre qui impose une distinction claire entre l'assurance (les primes nécessaires pour couvrir le coût des médicaments de tous les Québécois) et l'assistance (les sommes que le gouvernement puise à même le fonds consolidé pour payer les primes, en tout ou en partie, des Québécois qui n'ont pas les moyens d'en assumer le coût). Le rapport constate qu'à cet égard, le régime actuel est confus et «manque de transparence».

Si le gouvernement applique à la lettre les recommandations du rapport, ce sont les personnes âgées nanties qui passeront à la caisse afin que cessent les déficits du régime — autour de 200 millions pour l'année en cours.

À l'heure actuelle, 4,5 millions de Québécois détiennent une assurance-médicaments du secteur privé par l'entremise de leur employeur. Le régime public, dont les coûts ont connu une croissance annuelle de 15 à 18 % depuis 1997, couvre 3,1 millions de personnes, celles-ci étant des prestataires de l'aide sociale, les personnes de 65 ans et plus et les «adhérents», soit 1,5 million de personnes qui n'étaient pas couvertes en 1996 lors de l'introduction du nouveau régime, c'est-à-dire des travailleurs autonomes, employés de PME, travailleurs occasionnels et étudiants.

Seuls les adhérents et les personnes âgées qui en ont les moyens paient une prime dont le maximum est fixé à 385 \$ par année. Pour simplifier le régime, le rapport Montmarquette propose qu'une prime soit déterminée pour les personnes âgées et une autre pour les adhérents de moins de 65 ans, en fonction des coûts réels des médicaments consommés. Les personnes de 65 ans et plus subiraient donc une hausse substantielle de leur prime.

Le ministre Trudel a indiqué qu'aucune décision n'était prise quant à une augmentation de prime pour ce groupe de citoyens. *«Les personnes âgées n'ont pas à s'inquiéter»*, a-t-il dit. Prévue en janvier, la hausse de la prime de tous les adhérents est remise à plus tard et des consultations auront lieu dès le début de l'année sur les changements à apporter au régime public.

Selon le rapport, le Fonds de l'assurance-médicaments (FAM) devrait assumer l'ensemble des coûts des médicaments pour toutes les clientèles et non pas seulement pour les adhérents au régime. Après quoi, il reviendrait au gouvernement de déterminer qui serait exempté de payer la prime et qui n'en paierait qu'une partie à titre d'assistance à l'égard des personnes à faibles revenus. Le fonds consolidé verserait au FAM les sommes nécessaires pour couvrir ces primes. Le rapport Montmarquette ne suggère aucun changement quant au soutien aux personnes moins nanties.

Le rapport recommande de plus que soit éliminée la franchise mensuelle de 8,33 \$ appliquée à la consommation de médicaments. Cette franchise est devenue une passoire, notent les auteurs. On ne conserverait qu'une coassurance de 35 % ou de

40 % au lieu de la coassurance actuelle de 25 %.

Pour endiguer la croissance des coûts, le rapport Montmarquette propose une révision des critères de la liste des médicaments couverts. Le comité favorise la formule du «prix le plus bas», soit l'achat de médicaments génériques, pour épargner 25 millions par année. Il suggère toutefois au gouvernement d'évaluer les conséquences de l'emploi de cette formule sur les multinationales pharmaceutiques établies au Québec et sur l'économie du Québec en général.

Le rapport propose en outre la création d'un fonds financé par l'industrie pharmaceutique pour aider au suivi de l'utilisation des médicaments, la formation de «conférences de consensus» sur l'utilisation, formées des professionnels de la santé, et la mise sur pied d'un programme de gestion préventive de la maladie.

Pour réduire les coûts, le comité verrait d'un bon œil que le Québec s'associe à d'autres provinces pour l'achat de médicaments et échange de l'information sur la liste des médicaments assurés et l'évaluation de leur efficacité.

Le rapport Montmarquette rejette l'idée de la mutualisation des risques entre les régimes privés et public. Les études tendent à démontrer une équivalence des dépenses pour les adhérents du public et les assurés du privé, d'autant plus que les taxes sur les primes que verse le secteur privé s'élèvent à 148 millions par année. Le comité émet aussi de sérieuses réserves sur l'idée de créer une caisse d'assurance vieillesse. *«La viabilité du système passe donc plutôt par un relèvement de la participation financière des personnes qui achètent des médicaments»*, lit-on dans le rapport.

Déception

La Coalition pour l'assurance-médicaments s'est montrée fort déçue hier des conclusions du comité Montmarquette, qu'elle accuse d'avoir complètement contourné la solution d'un régime universel. *«Le comité avait été créé pour étudier la faisabilité d'un régime universel public et il ne l'a pas fait»*, a déploré hier Jennifer Auchinlek, porte-parole de cette coalition.

Quant à la solution «mi-figue mi-raisin» avancée par le comité, la Coalition, qui s'est toujours dite en faveur d'un régime public unique et gratuit, la rejette d'emblée. *«On ne voit aucune proposition là-dedans pour résoudre à long terme les problèmes du régime, notamment pour ce qui est de l'explosion des coûts des médicaments»*, ajoute-t-elle.

Pour Mme Auchinlek, la seule solution acceptable serait de regrouper tous les assurés québécois au sein du régime public, pour assurer un rééquilibrage des risques. *«À l'heure actuelle, seules les personnes pauvres et en mauvaise santé sont assurées par le public, alors que les plus fortunés sont assurés par des compagnies privées. Tous les risques sont assumés par le public. Ça s'est fait ailleurs, pourquoi ne le ferait-on pas ici?»*, croit-elle.

Quant à la hausse proposée de la coassurance, la Coalition attendra à demain pour commenter l'impact que pourrait avoir cette mesure sur les personnes à faible revenu.

LOUPS

Les islamistes semblaient suivre avec une attention toute particulière les fluctuations des marchés pétroliers ainsi que l'actualité de la recherche dans le domaine de la chimie ou de l'aéronautique

SUITE DE LA PAGE 1

est certainement l'une des images les plus connues d'Oussama ben Laden qui, agenouillé dans sa gandoura blanche, lâche quelques rafales de fusil d'assaut sous les regards émerveillés de ses adeptes.

Les bombardiers n'ont pas épargné une cible d'une telle importance, lâchant sur le camp un déluge d'acier d'une puissance inouïe. Terre retournée, bâtisse pulvérisée par les missiles, l'intérieur des murailles n'est plus qu'un immense champ de ruines. L'intensité du pilonnage paraît surnaturelle. L'immense caserne semble avoir été entièrement retournée, broyée, malaxée par des milliers de pelleteuses en furie. L'ampleur des destructions est à la mesure du désir de revanche des États-Unis. Ils ont frappé leurs ennemis sans retenue et sans pitié. Le camp et ses accès sont pollués par les sous-munitions qui, lâchées en masse, agissent comme autant de mines antipersonnel. Le guide d'une télévision française a été blessé hier alors que les journalistes fouillaient le complexe.

Avant de dépêcher leurs experts de l'antiterrorisme à la recherche des archives d'al-Qaïda, les forces spéciales américaines et britanniques ont envoyé une petite équipe de spécialistes du déminage pour évaluer le danger. Peu causants, ces soldats très discrets se limitent pour l'heure à une inspection superficielle des lieux. Les soldats d'outre-Atlantique semblent tout droit sortis d'une mauvaise production hollywoodienne, t-shirts moulants, casquettes de baseball, le regard masqué par des lunettes de soleil. L'un d'entre eux, originaire de Washington, s'essaye à une dialectique toute militaire. *«Cherchons à établir une relation de coopération. Nous protégeons vos arrières et vous protégez notre équité [sic]. Nous sommes vraiment sérieux avec les problèmes de sécurité. Bon, ce truc, c'est global, c'est pas fini.»* Et de chiquer pour ponctuer cette déclaration assez alambiquée.

S'il est toujours délicat de lire dans les décors, une visite de la caserne révèle toutefois le très haut degré d'organisation du réseau al-Qaïda. Le complexe de Lewaï Sardhi a été divisé en trois secteurs

principaux. L'administration occupait visiblement les bâtiments de la première cour, la plus sérieusement touchée. Des centaines de feuilles photocopiées volent au vent parmi les gravats.

D'évidence, le mouvement disposait d'une sérieuse bibliothèque, équipée d'un véritable service de documentation. En de gros classeurs gris, des coupures de journaux arabes et des reproductions d'articles sélectionnés dans des revues spécialisées de langue anglaise. Les islamistes semblaient suivre avec une attention toute particulière les fluctuations des marchés pétroliers ainsi que l'actualité de la recherche dans le domaine de la chimie ou de l'aéronautique. Des correspondants, installés aux États-Unis, étaient chargés de dépouiller les revues scientifiques ainsi que les publications officielles. Leurs envois réguliers étaient ensuite archivés avec soin dans des dossiers répertoriés. D'autres rapports, très détaillés, concernaient les activités des mouvements amis tel le Front Moro des Philippines. Outre les installations d'entraînement militaires, le camp disposait d'un espace de vie pour les cadres d'al-Qaïda et leurs familles. Un véritable village. Sur une dizaine de ruelles s'alignent 70 maisonnettes de brique, toutes construites sur le même modèle. Une véranda, une petite entrée donnant sur une pièce faisant fonction de cuisine et de salle de bains, deux chambres de dimensions modestes.

Des jouets, des vêtements retrouvés dans les débris prouvent que des enfants vivaient dans cette caserne du jihad. Les moudjahidines tenaient à une certaine autarcie. Un carré de blé, un tracteur, des moissonneuses et des batteuses suggèrent que les soldats de l'islam savaient aussi se faire paysans. La résidence d'Oussama ben Laden faisait face à ces cultures vivrières. Sa maison ne se distingue en rien des autres. Si ce n'est que le cratère de la bombe qui l'a réduite en poussière est particulièrement large et profond. Un abri, au sous-sol, n'a pas résisté à la violence de l'impact. Ses poutrelles d'acier pliées comme des fûts de paille. Trop tard. Le loup avait déjà quitté son territoire.

CARTE

SUITE DE LA PAGE 1

contiendront plusieurs renseignements personnels de nature médicale. Mais le patient devra dans tous les cas donner son consentement, général ou spécifique, pour la constitution de ce dossier. C'est ce que permet la technologie de la carte à puce, activée par un numéro d'identification personnel (NIP). La RAMQ sera le fiduciaire de cette mégabanque non nominative à laquelle elle n'aura pas accès pour ses fins de contrôle et d'administration, a précisé Laval Côté.

La Commission d'accès à l'information (CAI) est saisie du projet de loi présenté par M. Trudel au conseil des ministres. L'organisme, qui a déjà émis de sérieuses réserves sur les versions préliminaires du projet, doit déposer son avis à temps pour le dépôt du projet de loi d'ici la semaine prochaine, a-t-on laissé savoir.

Le projet de loi définit clairement l'utilisation qui pourra être faite des données produites par la carte à puce, a indiqué M. Côté. En effet, en plus d'être la clé (avec la «carte d'habilitation» conférée au professionnel) au dossier carte santé du patient, cette carte à microprocesseur possédera toutes les fonctionnalités de la carte soleil actuelle, qu'elle est appelée à remplacer progressivement à compter de 2003. Mais pas davantage pour l'usage que peut en faire la RAMQ, a-t-on assuré. A moins d'un amendement législatif, elle ne pourra pas servir à la gestion d'un ticket modérateur ou à une éventuelle formule de coassurance.

Depuis 30 ans, la carte soleil fournit à la RAMQ des données complètes sur la facturation de tous les soins et services fournis par le réseau de la santé. La carte à puce permettra d'obtenir ces mêmes données en temps réel alors qu'il faut maintenant attendre des mois, voire un an, pour les traiter. Sur un écran d'ordinateur d'un hôpital ou d'un CLSC, on pourra donc savoir si une personne âgée, par exemple, a déjà obtenu son examen d'optométrie annuel, dont les frais sont assumés par la RAMQ, ou si elle en est à son deuxième examen, qui n'est pas couvert. Sommairement, la RAMQ a chiffré à 45 millions, soit 1 % des 4,5 milliards qu'elle rembourse annuellement, les sommes qu'elle pourrait épargner (examens, admissibilité générale, surfacturation). Mais l'important pour la RAMQ sur le plan administratif, c'est de pouvoir compter sur une information immédiate.

«Tant qu'à inventer un système comme ça, qui va moderniser la gestion, rendons un bénéfice considérable à l'organisation des services en mettant à la disposition des professionnels un mécanisme d'échange d'information minimale», s'enthousiasme le Dr Claude Poirier. L'information du réseau de la santé en étant encore à ses balbutiements après plusieurs échecs qui ont coûté des dizaines de millions de dollars depuis 25 ans, sautons sur l'occasion pour obtenir un outil fort utile que réclament les professionnels, un dossier médical partiel, un résumé, mais qui contiendra toutes les données essentielles à la pratique, a-t-il fait valoir.

Que contiendra ce dossier carte santé? Outre, évidemment, l'identification de l'individu, il contiendra avant tout la liste des médicaments qui ont été «servis» au patient dernièrement, c'est-à-dire achetés par lui, ainsi que les intolérances qu'il aurait manifestées par le passé. Il contiendra en outre les noms du médecin traitant, du spécialiste et de l'infirmière pivot, les vaccins administrés, les allergies, les derniers examens de laboratoire, les diagnostics confirmés, le consentement ou non pour les dons d'organe, l'historique des transfusions sanguines et le parcours de service, c'est-à-dire les divers soins qu'a reçus le patient dernièrement.

JEUNES

SUITE DE LA PAGE 1

hier soir avant d'ajouter qu'*«il ne fera peut-être pas si mauvais que ça»*. Toutefois, si c'était le cas, M. Landry a tenu à émettre un bémol. *«Les jeunes pourraient être touchés autrement puisqu'ils ne reçoivent pas qu'en éducation»*, a-t-il ajouté. En clair, les frais de scolarité resteront les plus bas au Canada et les investissements seront effectués en éducation, mais ce sont tous les crédits gouvernementaux qui seront affectés si la récession s'installe.

Pour l'instant, M. Landry reconnaît que les jeunes ont mené une belle bataille. Certains acquis de société auraient été remis en question si le gouvernement utilisait l'éducation à des fins comptables.

«Le Québec a maintenant le niveau d'éducation le plus élevé du monde. Nos étudiants sont parmi les meilleurs de la planète», a expliqué le premier ministre. Il a ainsi mis fin à une valse-hésitation de deux mois pendant laquelle le gouvernement a laissé entendre que certains engagements, dont ceux du Sommet de la jeunesse, pourraient être retardés en raison de l'actuel ralentissement économique. Or le Québec pourrait s'en tirer à bon compte, comme semblent l'indiquer les dernières statistiques sur le chômage.

Mais c'est «l'argumentation des jeunes, serrée et impressionnante», a confié M. Landry, qui, au cours des derniers jours, l'a convaincu, lui et son cabinet, de faire volte-face pour reprendre contact avec certaines priorités. *«Un des arguments qui m'ont convaincu»*, a insisté le ministre responsable de la jeunesse, Richard Legrand, *«c'est que lorsque ça va mal, il ne faut pas enlever du côté de l'éducation et des jeunes. [...] Ce n'est pas une dépense, l'éducation, mais un investissement.»*

Les jeunes avaient décidé d'accroître leurs moyens de pression au cours des dernières semaines afin de faire entendre raison au gouvernement. Ils étaient prêts à occuper les lieux publics et à boycotter des cours pour influencer le cours des choses. Même le comité national des jeunes du Parti québécois était entré dans la danse en écrivant au premier ministre Landry et aux députés du PQ.

En réaction à la décision survenue à l'issue du conseil des ministres à Québec, la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) s'est évidemment déclarée très soulagée. *«Nous sommes heureux d'avoir fait entendre raison au gouvernement sur le fait que l'éducation est un enjeu incontournable même dans une période économique difficile»*, a lancé la présidente, Andrée Mayer-Périard. Les jeunes comptent toutefois «travailler sur le reste» des engagements du gouvernement puisque les 200 millions représentent, selon eux, une «simple mise à niveau». Cet ajout en éducation ne tient pas compte de la croissance des coûts en éducation, a souligné Mme Mayer-Périard.

Les 200 millions qui seront versés en 2002-03 représentent la dernière tranche d'investissements supplémentaires récurrents en éducation, soit 500 millions, promis lors du Sommet de la jeunesse, en février 2000.

Restaurant Gutenberg – cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + aile de raie pochée à la grenobloise + dessert • 17 \$

PARTY DES FÊTES? Pensez Gutenberg

Menus du soir quatre services à 25\$/pers.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • ☎ Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airsa.com